

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2025

COMPTE RENDU DES DÉBATS

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	10
2025-062 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	10
2025-063 Campagne électorale – Egalité de traitement entre les candidats – Mise à disposition de salles de réunion aux listes de candidats.....	10
2025-064 Approbation de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Nevers Agglomération en vue des élections municipales 2026.....	10
2025-065 Adhésion au Système d'Information Santé Habitat (SI SH).....	11
2025-066 Délégations de service public – Rapports d'activités 2024	11
2025-067 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 116 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Réhabilitation de 3 logements Place Mossé à Nevers	13
2025-068 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 818 541 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 19 logements rue de Gonzague à Nevers	13
2025-069 Garantie d'emprunt SEM Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement opération 1105 – Réhabilitation de l'Ilot du Fer. Garantie 40 % d'un prêt de 800 000 € auprès de la Société financière de la NEF ..	13
2025-070 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 956 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création d'un nouveau siège social 5 rue Emile Zola à Nevers.....	14
2025-071 Décision modificative n°2	14
2025-072 Reprise partielle de la provision pour risques et charges de contribution au redressement des comptes publics	14
2025-073 Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur	14
2025-074 Politique de partenariats, mécénats et parrainages – Mise en œuvre d'un Club des Mécènes de Nevers et Nevers Agglomération	14
2025-075 Assises de la vie associative 2025 – Mécénat, fonds d'initiative des projets associatifs – Versement des prix	17
2025-076 Travaux de rénovation énergétique école élémentaire Albert Camus – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement.....	17
2025-077 Aménagement de cours fertiles écoles de la Barre et Manutention – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement	18
2025-078 Travaux d'aménagement du restaurant scolaire à l'école maternelle Albert Camus – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement.....	20
2025-079 Rénovation du site d'athlétisme Léo Lagrange – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement (mise à jour du plan de financement)	21
2025-080 Revalorisation de la rémunération des agents publics de la petite enfance dans le cadre du « bonus attractivité »	23
2025-081 Mise en vente d'une bande de terrain non exploitée de la parcelle CO 43	25
2025-082 Mise à disposition par bail emphytéotique d'un espace situé avenue Patrick Guillot à Nevers au profit de la société VAR PADEL	26
2025-083 Quartier de la gare – Convention de partenariat « sites pilotes » au titre du programme national « Action Cœur de Ville ».....	26
URBANISME	29

2025-084	Tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE).....	29
ENVIRONNEMENT		29
2025-085	Mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000	29
2025-086	Cession de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).....	30
2025-087	Convention de gestion site et aménagements du canal de dérivation de Nevers	31
SECURITE		31
2025-088	Charte vidéoprotection – Actualisation	31
2025-089	Approbation d'une convention de partenariat entre l'État et la commune de Nevers relative à la vidéoprotection urbaine	34
ATTRACTIVITE.....		36
2025-090	Convention de partenariat Syndicat des commerçants des marchés de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de Roanne/ Ville de Nevers – Braderie dimanche 29 juin 2025	36
2025-091	Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guérigny	36
ENFANCE JEUNESSE		36
2025-092	Prix Pierre Bérégovoy 2024-/2025	36
2025-093	Changement de statut de l'école de la Chaumière à la rentrée scolaire 2025-2026.....	36
RELATION CITOYENNE		38
2025-094	Convention de mise à disposition de locaux à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire à Nevers Agglomération	38
2025-095	Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2025	38
2025-096	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat – Projet de réaménagement de la Butte des Bas-Montôts.....	39
2025-097	Soutien au projet d'aménagement de la « U » porté par le centre social Accords de Loire – Attribution d'une subvention.....	40
2025-098	Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'association ASEM – Attribution d'une subvention	40
SPORT ET BIEN ETRE		41
2025-099	Convention de partenariat – Manifestations sportives estivales 2025	41
2025-100	Attribution d'une subvention et approbation d'une convention de partenariat avec l'association USO Nevers Handball « Tournoi des Ducs starligue ».....	41
2025-101	Convention de partenariat entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – UEHDR de Nevers (ministère de la Justice) et la Ville de Nevers pour le tournoi de football éducatif du 9 juillet 2025	42
CULTURE.....		42
2025-102	Création d'un nouveau tarif au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers : un « pass » visite libre et visite guidée du patrimoine	43
2025-103	Saison culturelle 2026-2026 – Partenariat entre la société Reelax Tickets et la Ville de Nevers.....	43
2025-104	Partenariat entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel	43
2025-105	Adhésion de la Ville de Nevers au réseau « La Matrice » de l'association Bourges 2028 – Convention de partenariat entre Capitale européenne de la culture et la ville de Nevers et versement de subvention pour la période 2025-2029	43

2025-106	Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers ..	44
2025-107	Tarification du Théâtre Municipal de Nevers.....	46
MOTION		46
2025-108	VFCEA, un enjeu stratégique pour l'aménagement du territoire et la transition écologique	46

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour et bienvenue. Bienvenue au public qui nous suit en présentiel ou à distance, puisque nous sommes en direct sur *Facebook Live*. Je déclare cette séance du Conseil municipal du 24 juin 2025 ouverte.

Je voulais, avant quelques propos liminaires, rappeler les procurations.

Sophian Saouli à Yannick Chartier, Rabah Babouri à Richard Bartolo, Michel Suet à Philippe Cordier (jusqu'à son arrivée), Muriel Marty à Amandine Boujlilat, Jean-Luc Dechauffour en espérant le revoir prochainement suite à ses problèmes de santé, à Bertrand Couturier, Isabelle Kozmin à moi-même, Chrystel Pitoun à Guillaume Largeron, Anne Wozniak à Céline Morini, Sylvie Dupart-Muzerelle à Rose-Marie Gerbe jusqu'à son arrivée, François Diot à Jimmy Derouault, jusqu'à son arrivée également. Il n'arrivera pas ? C'est comme les trains ? Puisqu'on parle de cela, j'étais en visite à la rotonde, tout à l'heure, avec madame la préfète notamment. Vous savez que nous avons œuvré à la protection de cette rotonde, et que nous regardons un projet qui pourrait être public, privé, associatif, ou autre. Nous avons un peu mieux vu sur place les choses. Je vous tiendrai au courant de cette évolution.

Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance : Corinne Mangel et Jimmy Derouault. Pas d'opposition de leur part ? Y a-t-il des oppositions à leur désignation, ou des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Je voulais, avant que nous abordions l'ordre du jour, rendre hommage à Daniel Gillonnier, maire de Cosne-Cours-sur-Loire depuis mars 2020. Il s'était malheureusement mis en retrait de la vie politique, mais suivait les affaires en cours de la commune en 2023 pour des raisons de santé, (comme on dit, d'une longue maladie). Notre collègue maire de Cosne-Cours-sur-Loire est décédé le samedi 14 juin, à l'âge de 65 ans. C'était un chef d'entreprise dans l'équipement automobile mais aussi un responsable associatif, et il a été longtemps président de l'Union Cosnoise Sportive, notamment pendant 13 ans, entre 2004 et 2017, de la section football.

Il était aussi impliqué dans le Groupement Hospitalier de Territoire à mes côtés, notamment pour la construction du nouvel hôpital de Cosne. Ses funérailles ont eu lieu hier lundi 23 juin au matin en l'église Saint-Agnan, en présence de la préfète, des commandants et cadres de la gendarmerie, de nombreux élus, départementaux, territoriaux, évidemment des agents municipaux, des commerçants, des habitants. Bref, tout cela témoigne évidemment de la haute estime que lui portaient ses concitoyens et des habitants plus largement de son territoire et de la Nièvre. Je vous propose de consacrer une minute de silence en sa mémoire.

(Il est observé une minute de silence, en mémoire de M. Daniel Gillonnier.)

Je vous remercie.

Je vais demander à chaque groupe de nous indiquer les délibérations qu'il souhaite voir débattre, et, par défaut, je vous propose, comme nous en avons l'habitude, de voter sans débat les autres, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord. En l'absence de notre président de groupe Jean-Luc Dechauffour, je vais demander à Céline Morini d'annoncer pour Nevers à Venir les délibérations qui seront mises au débat.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Pour notre équipe municipale représentant la majorité, nous aborderons les projets suivants : n°2, 3, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 32, 35, 38, 39, 42 et 44.

M. le Maire –

Avant de passer la parole au groupe Nevers Ecologique et Solidaire, je rappelle que nous aurons aussi une motion, qui émane de votre groupe, mais que nous avons retravaillée ensemble, et que donc nous proposerons au vote. Puis vous souhaitez poser une question orale.

J'ajoute, puisque j'ai oublié de le faire dans mes propos liminaires, que nous avons, dans le cadre de la rénovation de la rue François Mitterrand, décidé aussi de créer des jeux de lumière, des jeux d'éclairage, et de mettre en valeur un certain nombre de bâtiments, dont le beffroi, par exemple ; et nous proposons à ceux qui veulent nous rejoindre, notamment l'ensemble des élus du Conseil municipal, de faire une petite visite exploratoire demain soir à 22 h 00. Nous nous retrouverons place Guy Coquille.

M. Derouault – Aux délibérations que vous avez citées, nous voudrions rajouter les délibérations suivantes : n°5, 24, et 45, et deux décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal, n° 58 et 81.

M. le Maire – Je précise aussi que nous n'avons toujours pas de représentant du Rassemblement national. Nous sommes en attente du sixième suivant de liste pour faire suite à la démission de Monsieur Baudry, ou de son retour.

Nous allons voter par défaut les délibérations qui ne sont pas sollicitées au débat.

2025-065 (4) – Adhésion au Système d'Information Santé Habitat (SI -SH)

Adopté à l'unanimité.

2025-067 (6) – Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 116 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 3 logements place Mossé à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2025-068 (7) – Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 818 541 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 19 logements rue de Gonzague à Nevers

Adopté à l'unanimité

2025-069 (8) – Garantie d'emprunt SEM Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement opération 1104 – Réhabilitation de l'Îlot du Fer. Garantie 40 % d'un prêt de 800 000 € auprès de la Société financière de la NEF.

Je précise qu'il y a un certain nombre d'habitats dégradés. Nous en avons un peu fait le tour ce matin, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, avec Amandine Boujlilat, notamment, et Monsieur le Secrétaire général de la préfecture. L'îlot Rue du Fer n'a pas vocation à être renouvelé régulièrement. Quand je vois la réaction de certains propriétaires, dans le journal, en disant que c'est la Ville qui fera à leur place, il en est évidemment hors de question ; nous ne sommes pas une banque, et je pense qu'il appartient aux propriétaires de faire les aménagements, et nous allons passer à une vitesse un peu plus comminatoire, compte tenu de vraiment l'absence d'efforts de certains ; en tout cas, l'absence d'explications.

Adopté à l'unanimité.

2025-035 (9) – Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 956 346 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création du nouveau siège social 5 rue Emile Zola à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2025-071 (10) – Décision modificative n°2

Adopté à l'unanimité.

2025-072 (11) – Reprise partielle de la provision pour risques et charges de contribution au redressement des comptes publics

Adopté à l'unanimité.

2025-073 (12) – Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Adopté à l'unanimité.

2025-084 (23) – Tarifs 2026 de la taxe sur la publicité extérieure (TPE)

Adopté à l'unanimité.

2025-086 (25) – Cession de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Adopté à l'unanimité.

2025-090 (29) – Convention de partenariat Syndicat des commerçants des marchés de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de Roanne/Ville de Nevers. Braderie dimanche 29 juin 2025

Adopté à l'unanimité.

2025-091 (30) – Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guérigny

Adopté à l'unanimité.

2025-092 (31) – Prix Pierre Bérégovoy 2024-2025

Il récompense le meilleur étudiant en économie de la faculté de droit. Je rappelle que ce prix a un sens par rapport aux fonctions qu'avait Pierre Bérégovoy au niveau ministériel.

Adopté à l'unanimité.

2025-094 (33) – Convention de mise à disposition de locaux à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire de Nevers Agglomération.

Je précise que nous essayons d'avancer avec les instances universitaires et aussi du CROUS. Je pense que nous avons trouvé à peu près la localisation dans ce qui reste de terrain au site Cobalt, pour créer un restaurant universitaire, qui pourrait être un restaurant universitaire et d'entreprises, et qui pourrait permettre aussi des opportunités pour les étudiants, mais aussi pour les entreprises, dans un système un peu unique en France.

Adopté à l'unanimité.

Je fais juste remarquer que la Ville de Nevers fait un effort depuis plusieurs années, qu'elle ne serait pas obligée de faire, et je sais que les étudiants en sont conscients, en prêtant un équipement municipal qui n'a pas cette destination. Et j'aimerais bien que les choses puissent s'accélérer. Nous avons justement peut-être une piste, pour ne pas attendre forcément le CROUS.

2025-95 (34) – Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2025

Il s'agit de l'ancien dispositif « Les jeunes veillent sur leurs aînés », qui avait été remarqué, d'ailleurs, nationalement, et qui permet à des jeunes de s'investir au profit des personnes isolées ou âgées, notamment pendant les périodes de vacances estivales ; et, en contrepartie, nous finançons 1 000 € sur leur permis de conduire. Donc, c'est gagnant-gagnant.

Adopté à l'unanimité.

2025-097 (36) – Soutien au projet d'aménagement de la place « U » porté par le centre social Accords de Loire – Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2025-098 (37) – Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'association ASEM – Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2025-101 (40) – Convention de partenariat entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – UEHDR de Nevers (ministère de la Justice) et la Ville de Nevers pour le tournoi de football éducatif du 9 juillet 2025

Adopté à l'unanimité.

2025-102 (41) – Création d'un nouveau tarif au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers : un « pass » visite libre et visite guidée du patrimoine

Adopté à l'unanimité.

Nous avons connu une forte augmentation de la fréquentation du Musée. Nous pourrions rappeler les chiffres, à l'occasion, en espérant que les choses continuent. Il semble que nous ayons retrouvé un niveau largement d'avant-Covid, voire même de lancement du musée.

2025-104 (43) – Partenariat entre la Ville de Nevers et différents comités d'œuvres sociales, amicales et associations de personnels

Adopté à l'unanimité.

2025-105 (46) – Tarification du théâtre municipal de Nevers

Adopté à l'unanimité.

Sur les décisions prises par le Maire, nous pouvons passer aux décisions 58 et 81, que le groupe Nevers Ecologique et Solidaire a souhaité évoquer. Je vous laisse les présenter.

M. Derouault – Ce sont des décisions qui concernent des formations à destination d'une élue. La formation dont il est question est quand même assez lourde, au niveau du montant. Il nous a été indiqué qu'elles permettront à l'élue d'animer des ateliers. Nous estimons plus judicieux que ces formations soient offertes à des agents pour que ces ateliers soient plus pérennes.

M. le Maire – Céline Morini, pour la réponse.

Mme Morini – Je n'ai pas davantage d'éléments que ceux qui vous ont été effectivement présentés lors de la commission, puisque la question était la même. Je confirme qu'effectivement Anne Wozniak a souhaité suivre cette formation pour se perfectionner dans le cadre de sa délégation, et pouvoir démultiplier ses connaissances aussi, et que les services, et, *in fine*, la population en profitent également.

Sur le montant, ce ne sont pas des montants complètement farfelus ; je dirais qu'on est plutôt dans des prix assez bas quand on compare cela aux formations privées délivrées sur le marché.

Voilà les éléments qui vous avaient été donnés, et que je vous confirme ce soir. Nous sommes fiers d'avoir la quatrième Fleur à la Ville de Nevers, et je pense qu'il faut faire ce qu'il faut pour se former et toujours être à la pointe dans chacun des domaines dans lesquels on officie.

M. le Maire – J'ajoute, quand on connaît les coûts des formations, que ça peut paraître important, mais qu'il y a largement plus cher, que nous essayons d'être raisonnables pour que beaucoup d'élus et d'agents puissent se former, justement. Nous encourageons vraiment cela ; à passer des concours, et à préparer des concours.

J'espère qu'enfin passera à l'automne à l'Assemblée, de façon transpartisane, le statut de l'élue et la protection des élus, à l'élaboration duquel il m'avait été demandé de contribuer. Il y est prévu, de façon beaucoup plus affirmée, la formation des élus, la reconversion des élus aussi pour ceux qui sortent de mandat et qui n'ont plus d'emploi. Il y a donc une logique aux choses, et ça se fait dans beaucoup d'autres pays de façon beaucoup plus affirmée.

Je vais maintenant proposer au vote le compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2025.

Avez-vous des questions, ou des observations ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est voté à l'unanimité.

Avant d'aborder les délibérations que nous avons décidé d'évoquer plus en détail, je vous propose une petite présentation, comme nous avons l'habitude de le faire, que ce soit à la Ville de Nevers ou à Nevers Agglomération, d'un retour de trois déplacements : un en Pologne, l'autre en Tunisie, et enfin pour le SIIVIM, que, pour la première fois, nous avons exporté à Dunkerque. Je passe la parole à Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Effectivement, il y a eu plusieurs déplacements qui ont été réalisés. Je voudrais un peu rappeler l'historique des jumelages. Ils ont été initiés au départ par Pierre Bérégovoy, suivi par Didier Boulaud. Nous avons ajouté aux jumelages qui étaient déjà présents dans la ville le jumelage avec Lourdes, à la demande d'ailleurs de Lourdes, ce qui nous paraissait complètement logique par rapport à l'histoire, et à Sainte Bernadette, surtout, et au partage de cette population de pèlerins.

Quand nous nous déplaçons à l'étranger, je dois dire que c'est sur l'invitation des délégations des villes jumelées. Nous ne nous déplaçons jamais de notre propre chef, ce sont les villes jumelées qui nous invitent.

Nous avons été invités comme chaque année au carnaval d'Hammamet. Nous avons aussi été invités à Siedlce à la fête du printemps, comme chaque année. Au niveau du SIIVIM, Monsieur le Maire pourra compléter, car c'est un sujet que je maîtrise moins bien.

Anne Wozniak, Chrystel Pitoun et Rabah Babouri se sont déplacés à Hammamet pour le carnaval, à l'invitation de la Ville d'Hammamet, comme chaque année. Nous sommes allées en Pologne, Françoise Hervet et moi-même, à l'invitation de la Ville de Siedlce, à la fête du printemps, comme chaque année. Le printemps n'était pas vraiment au rendez-vous à Siedlce. La période était un peu particulière, ils étaient en pleine élection présidentielle, mais l'accueil était aussi chaleureux. Nous avons réussi à entretenir des liens, consolider ceux qui existent, promouvoir l'Europe, les échanges économiques et culturels.

M. le Maire –

Sur ce jumelage avec la Pologne, qui date de 2002, nous avons eu l'opportunité d'accueillir hier l'ambassadeur de Pologne en France, et également le consul général de Pologne à Lyon, ainsi que le nouveau consul honoraire de Pologne en France, à Nevers ; c'est le marquis du Bourg de Bauzas qui est désigné consul honoraire. Cela renforcera nos relations avec la Pologne, et facilitera aussi les échanges administratifs. Je voulais souligner quand même ce choix qui est relativement rare et qui n'est pas anodin, mais qui, évidemment, tient compte aussi de l'histoire forte vécue ainsi depuis la Pologne, entre Nevers, avec nos deux Nivernaises qui sont devenues des reines polonaises.

Sur le SIIVIM, comme vous le savez, le choix a été fait de le développer à Dunkerque. C'est la première fois que ça se passait dans la ville de l'ancien ministre du Logement et ancien ministre des Transports. Cela a été quelque chose de très différent de ce qu'on a pu connaître. En tout cas, cela a permis une présence étrangère, dont l'Afrique, qui souhaiterait développer aussi un SIIVIM à Kintélé, au Congo-Brazzaville. Nous avions également l'Espagne, le Portugal, différents pays présents. C'est l'esprit du Sommet International de l'Innovation en Ville Médiane. C'était donc une expérience intéressante, avec un regard un peu différent. L'année prochaine, il retrouvera le Québec. Beaucoup de nos partenaires naturels étaient là-bas, représentés parfois par leurs délégations régionales, et je parle des grands groupes, plus, évidemment, d'autres start-up et d'autres collectivités françaises. Il se tiendra l'année prochaine, en octobre, à Mont-Tremblant. Là-bas, les communes se disputent pour pouvoir l'organiser ; mais en France aussi, d'ailleurs. C'est donc une prolongation du succès de cet événement que nous avons créé avec nos amis québécois de Shawinigan.

Enfin, nous avons la présence de Kintélé, qui a enchaîné Dunkerque et Nevers, pour la fête de la Loire, puisque, je vous l'avais indiqué, nous avons jumelé nos deux fleuves, le fleuve Congo et le fleuve Loire, avec l'accord, et en présence de nos présidents de la République à l'Ambassade de France. L'idée était donc de donner du sens à ce jumelage de nos fleuves, qui ont des enjeux assez similaires sur les risques d'inondation, sur la navigabilité, sur les enjeux de l'eau. Il m'a été remis, au nom de la députée-maire de Kintélé, une statue qui symbolise la fraternité. Mahamadou Sangaré était à nos côtés, mais il était parti du fait de soucis de santé.

Je crois que nous avons fait le tour des présentations. Merci beaucoup pour ceux qui les ont préparées.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2025-062

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal *Prise d'acte.*

2025-063

Campagne électorale – Egalité de traitement entre les candidats – Mise à disposition de salles de réunion aux listes de candidats

M. le Maire –

Après ce retour, nous allons aborder la délibération numéro 2, qui vise à l'égalité de traitement entre les candidats. Vous le savez, les élections municipales s'annoncent pour mars 2026. Certains sont déjà partis en campagne, d'ailleurs. Nous souhaitons, comme d'habitude, permettre la mise à disposition de certaines salles de la Ville de Nevers aux différentes listes qui se présenteront.

Je rappelle qu'à partir du sixième mois précédant le mois des élections, c'est-à-dire à partir du 1^{er} septembre, un certain nombre de mesures s'appliquent au titre du Code électoral, et que la jurisprudence assimile le prêt gratuit d'une salle à un don en nature, sauf si tous les candidats peuvent en bénéficier dans les mêmes conditions. C'est évidemment ce qui est porté depuis longtemps à la Ville de Nevers, et ce que nous souhaitons faire perdurer.

Dans ce cadre, le Conseil municipal doit prendre une décision qui fixe les conditions d'accès et d'octroi des salles publiques municipales.

Nous vous proposons donc de voter ce soir le prêt gratuit des salles municipales de réunion à partir du 1^{er} septembre 2025 aux formations politiques qui se présenteront et qui partiront en campagne des municipales. C'est donc à partir du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'à l'éventuel deuxième tour des élections municipales de 2026, à savoir les salles différentes en capacité : la salle des Éduens, la salle de la Bourse du Travail au 7^e étage, la salle Martin Luther King au Banlay, la salle Jean Vilar à l'espace Stéphane Hessel, et la salle Colucci à La Baratte.

Il convient aussi de fixer le nombre maximal de réunions accordées à deux par mois par salle et par liste de candidats, avec une demande qui doit être adressée 15 jours avant la date de réunion, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée.

Je précise que ne figure pas la salle du Centre des Expositions. Il y aura une présentation de notre action vendredi prochain à 19 heures, et je convie tous ceux qui le souhaitent à venir à cette occasion le découvrir en avant-première. Mais l'inauguration se fera lors de la Foire Exposition fin septembre, avec un concert inaugural vraisemblablement le 19 octobre à 21 heures. À partir de l'inauguration officielle, ce Centre des Expositions basculera en gestion de Nevers Agglomération. Nous en parlerons d'ailleurs en Conseil d'agglomération samedi prochain, et notamment sur le choix juridique. Comme ce centre Nevers Agora sera sous l'égide de Nevers-Agglomération, avant les élections municipales, il appartiendra à Nevers Agglomération de décider de la mise à disposition de ce Centre des Expositions sous une forme à définir. C'était le cas avant qu'il soit restauré.

Sur le prêt de ces salles relevant de la Ville de Nevers, avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas, y a-t-il des oppositions à ce principe et à cette offre ? Y a-t-il des abstentions ? Nous décidons donc à l'unanimité cette facilité pour les futurs candidats et candidates.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-064

Approbation de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Nevers Agglomération en vue des élections municipales 2026

M. le Maire –

Nous avons aussi à approuver la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Nevers Agglomération en vue des élections municipales de 2026.

Comme vous le savez, nous avons pris, il y a un certain nombre d'années, un accord local au sein de Nevers Agglomération, pour permettre une meilleure répartition et une meilleure représentation des communes, notamment celles qui ont peu d'élus, voire un seul élu communautaire. L'Agglomération a décidé de proposer de renouveler cet accord local, mais il appartient à chaque commune d'adopter cette proposition d'augmentation de la composition du Conseil communautaire par rapport au minimum légal.

Il appartient aux communes d'adopter cela avant le 31 août, au plus tard, à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou l'inverse. Cette majorité doit majoritairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté d'agglomération ; en l'occurrence Nevers.

S'il n'y avait pas cet accord voté à la fois au niveau de l'Agglomération et des communes susvisées, le préfet fixerait alors à 44 sièges le nombre de membres du Conseil communautaire.

L'idée est donc là de garder notre accord local, qui nous permet d'être à 55.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-065

Adhésion au Système d'Information Santé Habitat (SI SH)

Adopté à l'unanimité.

2025-066

Délégations de service public – Rapports d'activités 2024

M. le Maire –

Nous avons ensuite le point sur les rapports d'activités 2024 des délégations de service public.

Souhaitez-vous une présentation globale, ou bien souhaitez-vous que nous abordions directement votre question ?

M. Derouault –

Ce ne sont pas des questions, ce sont juste des remarques ; il n'y a pas de remise en cause ou de questions sur ce rapport.

M. le Maire –

On peut le dérouler rapidement, et chacun aura la parole.

Nos délégations de service public en 2024 sont au nombre de trois, et elles portent sur le camping municipal (Aquadis), les parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle (Indigo), le crématorium (OGF).

Sur le camping municipal, le contrat de délégation va du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2029. La SARL Aquadis exploite le camping municipal.

Michel Suet vient d'arriver. Je vais le laisser continuer la présentation.

M. Suet –

Comme Monsieur le Maire a commencé à vous le dire, les entreprises qui sont titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activité de l'année précédente. Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques de la délégation de service public. La commission consultative des délégations de service public s'est réunie le 19 juin, et elle a émis un avis favorable.

Il vous est donc proposé de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activité de l'année 2024 produits par les délégataires suivants : OGF, Indigo, Terracamps (nouveau nom d'Aquadis).

Sur le camping municipal :

Il s'agit d'une délégation d'une durée de 9 ans. L'échéance prévue est au 31 octobre 2029. Les Voies Navigables nous avaient à l'époque imposé la durée de 9 ans.

Les indicateurs d'activité du camping sont les suivants :

- Une exploitation sur 247 nuits. Ce camping dispose de 74 emplacements et de 8 mobil-homes.
- Fréquentation : 22 931 nuitées. Baisse de 2 466 nuitées, soit - 9,7 % par rapport à 2023. Le nombre de nuitées a été inférieur au prévisionnel 2024, avec pratiquement 2 000 nuitées en moins, soit une baisse par rapport au prévisionnel de 7,9 %.
- Le point positif est qu'il y a une stabilisation de la fréquentation de la clientèle étrangère. 53,9 % sont des clients français en 2024. Suivent les Pays-Bas, l'Allemagne, puis le Royaume-Uni.
- La durée moyenne du séjour est de 1,59 nuit. Cet élément constitue un point faible. Le délégataire essaie d'augmenter la durée moyenne de séjour, mais c'est relativement difficile.

- M. le Maire – Mme Gerbe voulait intervenir. Mais je pense qu'elle trouve que la présentation est trop longue. Mais il est important aussi de rendre compte.
- Mme Gerbe – *(inaudible)*, s'il y a trois rapports à lire en détail. Mais, c'est comme vous le voulez.
- M. Suet – Si vous souhaitez qu'il soit évité de les présenter, cela me va très bien aussi.
- M. le Maire – Nous allons vous laisser intervenir, car vous souhaitiez effectuer des remarques plutôt que des questions. Au besoin, nous réagirons à vos remarques par les nôtres.
- M. Derouault – Sur cette délégation, il n'y avait pas beaucoup de remarques. C'était juste sur les charges d'exploitation. Je trouvais que, pour un rapport, il pourrait y avoir aussi des éléments sur le rapport financier, et notamment sur la hausse des charges d'exploitation, qui plombent un peu les comptes de Terracamps. On le voit sur l'augmentation très forte des charges au niveau des salaires, et on peut aussi noter une très forte augmentation au niveau de l'eau et de l'énergie. Mais nous n'avions pas beaucoup de remarques sur ce rapport-là.
- M. Suet – L'augmentation des charges est naturelle. Sur l'énergie, on connaît tous le phénomène de hausse des prix de l'électricité et également du gaz. Il y a eu aussi la hausse des salaires. Tout cela augmente les charges, comme toutes les entreprises. Ils n'ont eu que peu de prise sur ces éléments. Ceux du privé, croyez-moi, c'est plutôt bien géré.
- M. Derouault – Sur les parkings, ce qui m'a frappé, c'est qu'il se produit une baisse de fréquentation. Pourtant, les recettes augmentent très largement, que ce soit sur le parking Saint-Pierre, où cela augmente de 6,7 %, avec une baisse de fréquentation ; et puis pour le parking Saint-Aricle, où il y a aussi une hausse de fréquentation, mais qui n'est que de 8 %, alors qu'il y a pourtant 20 % de recettes en plus. Vous avez parlé de bonne gestion pour le camping, mais je crois que c'est aussi de la bonne gestion pour le parking. La hausse du tarif n'y est pas pour rien.
- Ce que j'ai pu noter aussi, et que je voulais vous faire remarquer, c'est le nombre d'abonnés qui est en baisse sur les deux parkings. C'est un constat malheureusement un peu désolant, au moment où il y a cette volonté, qui est partagée par nous-mêmes, de réserver le centre-ville aux piétons.

Dernier point que je voulais noter : dans le rapport, il y a une interrogation quant au contrôle des zones bleues, qui aurait une incidence sur la fréquentation du parking, notamment pour le stationnement de longue durée. C'est une remarque, mais une question en même temps. Qu'en pensez-vous ? Qu'en est-il réellement ?

Sur le crématorium, on peut remarquer un taux de mortalité infantile noté en augmentation sur notre territoire, et qui est un constat assez horrible, ce qui nous fait réagir, et devrait faire réagir tout le monde plus que cela n'est fait. On sait à quoi c'est dû : au nombre de maternités fermées ces dernières années qui a augmenté la distance entre le domicile des femmes et des maternités. Il n'y a pas que cela, mais c'est quand même une préoccupation qui est pour tout le monde.

Dans ce rapport, j'ai noté aussi que le Comité d'éthique n'était pas réuni. Y a-t-il quelque chose à faire de ce côté-là ?

Merci.

M. Suet – Par rapport aux parkings, le plus inquiétant est la situation du parking Saint-Pierre, car il a la double peine, en quelque sorte : une baisse des abonnements, et une baisse du nombre de tickets journaliers. Pour le parking Saint-Aricle, il y a une légère baisse des abonnements, mais, par contre, il y a une hausse des tickets horaires ; cela compense un peu. A Nevers on peut stationner facilement : on a les zones bleues, les places qui ont été créées le long de l'ancienne déviation... Cela fera donc une concurrence... Je sais qu'ils font attention à cela. Il faut veiller à ce que notre délégataire reste à l'équilibre, bien entendu.

M. le Maire – Bien. Pas d'autres remarques ? Monsieur Sangaré.

M. Sangaré – *(inaudible)* Il y a eu un loupé administratif, parce que Monsieur Laurent Pasco n'avait pas été invité. J'ai demandé que l'on reporte, car c'est une personne-ressource. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas eu lieu.

M. le Maire – Nous allons passer au vote de ces rapports d'activité. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Prise d'acte.

2025-067 *Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 116 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Réhabilitation de 3 logements Place Mossé à Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2025-068 *Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 818 541 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 19 logements rue de Gonzague à Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2025-069 *Garantie d'emprunt SEM Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement opération 1105 – Réhabilitation de l'Îlot du Fer. Garantie 40 % d'un prêt de 800 000 € auprès de la Société financière de la NEF*
Adopté à l'unanimité.

2025-070 **Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 956 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création d'un nouveau siège social 5 rue Emile Zola à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2025-071 **Décision modificative n°2**
Adopté à l'unanimité.

2025-072 **Reprise partielle de la provision pour risques et charges de contribution au redressement des comptes publics**
Adopté à l'unanimité.

2025-073 **Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur**
Adopté à l'unanimité.

2025-074 **Politique de partenariats, mécénats et parrainages – Mise en œuvre d'un Club des Mécènes de Nevers et Nevers Agglomération**

M. le Maire – Michel Suet va conserver la parole pour évoquer la délibération n°13, dans le cadre de notre politique de partenariats, mécénats et parrainages, avec la mise en œuvre d'un club des Mécènes de Nevers et de son Agglomération.

M. Suet – Cela fait trois ans que nous avons créé le service du Mécénat. La collectivité, au-delà de la démarche « Devenez Mécène » sur le territoire, souhaite renforcer l'action en l'orientant vers un format « Club des Mécènes de Nevers et Nevers Agglomération » dont les objectifs seront les suivants :

- Associer les acteurs économiques privés aux politiques publiques portées par les deux collectivités, Nevers Agglomération et la Ville de Nevers,
- Fédérer les acteurs privés et publics autour de projets qui favorisent le rayonnement du territoire,
- Diversifier les sources de financement de ces projets,
- Inscrire dans la durée les partenariats ainsi noués,
- Proposer un cadre clair à nos partenaires, fondé sur la confiance mutuelle.

Pour la collectivité, en créant ce Club des Mécènes, cela va nous obliger à avoir une communication plus suivie avec nos mécènes.

Il fallait également atteindre une meilleure lisibilité sur les possibilités par le mécénat et le sponsoring (ou parrainage). Ce qui constitue les contreparties proposées à nos partenaires est revu, et le nombre de formules est réduit en passant de 3 à 5 : bronze, argent et or.

Bronze : Soutien annuel entre 500 € et 1 500 €

Argent : entre 1 500 € à 5 000 €

Or : 5 000 € et plus.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la démarche du « Club des Mécènes de Nevers et Nevers Agglomération »,
- d'approuver la mise en place de nouvelles formules et des contreparties associées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à la démarche « Club des Mécènes de Nevers et Nevers Agglomération ».

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1 du 16 juin 2025.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

- M. Derouault – J'ai du mal à voir la différence entre mécène et sponsor dans la grille des contreparties. Un mécène, par définition, fait ses actions sans attendre de bénéfices en retour. Or, là, on voit dans cette grille tout un tas de contreparties, allant jusqu'à la publicité, puisqu'on parle de mur des mécènes.
- M. Suet – Il y a une différence. Le mécène a un gain fiscal sur le don à la collectivité qu'il réalise. C'est une déduction fiscale de 60 %, soit à titre privé soit sur l'impôt des sociétés. Pour le sponsor, c'est une contrepartie : il va avoir son nom affiché, etc. Il n'aura pas de gain fiscal, mais il demandera, et c'est normal, à avoir une visibilité sur les événements (banderole, etc.). C'est la différence.
- M. Derouault – Alors, je ne comprends pas que, dans la grille des contreparties, on voit bien que les mécènes ont justement ces contreparties, avec de la visibilité ; ce mur des mécènes, par exemple, qui est une visibilité. C'est pour cela que je ne comprends pas la différence entre les deux.
- M. Suet – Elle est essentiellement fiscale, comme je le disais. Il est tout à fait normal qu'un sponsor bénéficie des mêmes avantages que le mécène, car il aide à la même valeur, finalement.
- Mme Gerbe – Dans la délibération, il est proposé le *namings*, pour mettre en avant les mécènes ; donc on se rapproche quand même de cela. J'ai imaginé qu'on pouvait appeler la fête de la Loire Chouf. Est-ce que ça sera ça, l'idée ? Parce que ça voudrait dire que notre nom de commune est assimilé à un nom de mécène.
- Pourrions-nous avoir un bilan chiffré de ces dispositifs ? Cela rapporte-t-il beaucoup par rapport à notre budget communal ? Avez-vous un ordre d'idée ?
- M. Suet – Honnêtement, je n'ai pas les chiffres ici, mais nous pouvons très bien vous les donner. Chaque année, d'ailleurs, on vous les donne.
- M. le Maire – Nous vous les avons présentés, de mémoire, à l'Agglomération, pour les élus communautaires. Mais, effectivement, ce serait une bonne chose de les présenter aussi, à la Ville. C'est un complément intéressant, qui parfois nous permet de faire des événements, ou d'en maintenir le nombre. Sans cela, nous aurions bien du mal. L'idée, ce n'est pas de vendre Nevers. J'ai vu qu'il y avait des communes qui avaient déposé leur nom, et qui en faisaient des produits dérivés. Nous n'en sommes pas là. L'idée, c'est surtout de faire du public/privé intelligemment, qui permet d'avoir des recettes bienvenues du privé. Je rappelle que le Théâtre s'est fait aussi à peu près à hauteur de 10 % par souscription des Neversois ; sur trois millions d'euros, ce n'est pas rien. Nous avons racheté aussi une partie de la collection des faïences Montagnon avec du *Crowdfunding*, et nous n'excluons pas de relancer des dispositifs de cofinancement de ce type. Plus le mécénat, qui a aidé notamment au Théâtre, et à d'autres biens. Je pense aussi aux portes du palais ducal, côté sud, par exemple. C'est donc aussi en direction du patrimoine, et cela permet à la Fondation du Patrimoine d'abonder également.
- Il y a donc un avantage pour les sociétés privées de défiscaliser, de façon différente en fonction du fait d'être donateur ou mécène.
- Philippe Cordier.
- M. Cordier – Je voulais tout simplement apporter un peu des explications au niveau des mécènes, et avec la Ville. Lors de la clôture des Assises de la Vie associative, nous avons eu trois mécènes qui ont participé pour défendre les projets d'associations venues le 3 avril défendre leurs projets. Il y a eu trois mécènes, et des lauréats ont été proclamés. Ces mécènes qui sont Dactyl'OMR, Lions

club de Nevers et Armatis, ce qui a permis de remettre un total de 1 500 € répartis de la manière suivante, à certaines associations :

Innovation :

- Alternative Production : 800 €
- Formapi Nevers : 400 €
- De Cartes et De Dés : 300 €

Prévention-Handicap :

- USON Handball : 800 €
- ESGO : 400 €
- CDSA 58 : 300 €

Solidarité-Santé :

- Foutu Cancer 58 : 800 €
- Resedia : 400 €
- Sabouniuma : 300 € (pour l'agrandissement de l'école de Gouana, au Mali).

Je pense que c'est aussi important, et qu'il n'y a pas que de gros mécènes et de gros sponsors, mais il y a aussi des sponsors qui travaillent toute l'année pour essayer d'améliorer certaines associations. Je voulais le préciser.

- M. le Maire – Merci.
- M. Derouault – Pourquoi un sponsor ne demande-t-il pas alors cette déduction fiscale ? Je pose la question à l'envers. Je n'arrive toujours pas à comprendre la différence.
- M. le Maire – Il y en a un qui n'attend rien en retour ; et l'autre, qui attend en retour. En résumé, la générosité existe encore.
- M. Derouault – C'est la définition du mécène, où il n'attend rien en retour ; et c'est lui qui obtient la déduction fiscale. C'est pourquoi c'est bizarre, cette délibération.
- M. le Maire – L'autre obtient une visibilité accrue.
- Mme Morini – Dans le sponsoring, il y a un gain fort en termes d'image qui revient au sponsor, en fait. Il y a ce gain-là, qui n'est pas attendu, classiquement, dans le cadre d'un mécénat. C'est lié à l'image. Dans le mécénat, on soutient une cause, et il n'y a pas forcément un but de travailler son image, à la différence du sponsoring.
- M. le Maire – Il y a des mécènes qui souhaitent d'ailleurs être très discrets sur leur action, et ils choisissent ce format-là.
- Laurent Pommier.
- M. Pommier – Je pense qu'on pourrait plus utiliser le mot « partenariat » que « sponsoring ». Dans la notion de partenariat, il est important de noter qu'il y a une notion de contrat aussi et de durée qui entre dedans. Alors, effectivement, avec une contrepartie. L'entreprise abonde financièrement, et il peut y avoir, effectivement, une contrepartie, qui est définie dans le cadre d'un contrat, avec une durée bien définie. C'est important de le préciser.

M. le Maire – Est-ce plus clair pour tout le monde ? Nous allons voter sur ce club des mécènes. Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? 4 abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci à eux. Qu'ils soient conscients qu'ils contribuent à un certain nombre de nos actions.

*Opposition : 0
Abstentions : 4
Adopté à l'unanimité.*

2025-075 **Assises de la vie associative 2025 – Mécénat, fonds d'initiative des projets associatifs – Versement des prix**

M. le Maire – Nous avons présenté le sujet à l'occasion du point précédent. Je vais le soumettre au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

*Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

2025-076 **Travaux de rénovation énergétique école élémentaire Albert Camus – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°15. Je passe la parole à Michel Suet pour des travaux de rénovation énergétique à l'école élémentaire Albert Camus, avec une approbation de l'opération et de ses modalités de financement. Je crois que nous avons un visuel sur cette délibération.

M. Suet – À titre d'information, mais vous le savez déjà, pour un bâtiment de 1 000 m² et plus, le décret du 23 juillet 2019 fixe un objectif de réduction de la consommation d'énergie finale du bâtiment par rapport à une année de référence. Ainsi, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale du bâtiment par rapport à une année de référence (à partir de 2010) est de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050.

Afin d'appliquer ces mesures, la Ville de Nevers met en œuvre une séquence d'audits énergétiques sur son patrimoine afin d'identifier les bâtiments à traiter prioritairement et le type de travaux à engager pour respecter les exigences imposées par ce « décret tertiaire ».

C'est ainsi que le rapport d'audit a identifié l'école élémentaire Albert Camus, d'une surface de 1 650 m², comme bâtiment à traiter par le biais d'actions de performance énergétique.

Considérant l'intérêt du scénario n°4 proposé, permettant des gains sur la consommation d'énergie finale de 57 % par an,

Considérant que l'axe 1 du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux est susceptible de réduire le reste à charge pour la Ville de Nevers,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses :

. Travaux de rénovation énergétique : 250 000 € HT

Recettes :

. Fonds Vert 2025 (40 % des travaux) : 100 000 €

. Autofinancement Ville de Nevers : 150 000 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'opération et ses modalités de financement,
- De solliciter les subventions nécessaires,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 16 juin 2025.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Je précise aussi qu'on pourrait envisager à terme, en fonction de l'avancée des travaux sur l'école Jules Ferry, qui sont engagés aujourd'hui par des études, de revoir la sectorisation et l'aménagement un jour d'un gymnase à Albert Camus ; celui à Jules Ferry étant plutôt en bon état, et qui sera conservé. Mais il est vrai que cela manque aujourd'hui.

Pour le reste, les travaux d'un restaurant scolaire pour la maternelle Albert Camus sont en cours aussi, ce qui évitera les trajets pour les petits à midi pour aller à l'école élémentaire Albert Camus aujourd'hui. C'est donc une avancée supplémentaire quant à notre patrimoine scolaire.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-077

Aménagement de cours fertiles écoles de la Barre et Manutention – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

M. le Maire – Michel Suet va poursuivre sur l'approbation de l'opération et les modalités de financement des cours fertiles des écoles de La Barre et Manutention. Nous avançons, puisque nous avons déjà aussi réalisé ce type d'aménagements à l'école de la Chaumière, par exemple.

M. Suet – Bien sûr, la Ville reconnaît l'intérêt du projet pour la diminution des îlots de chaleur en milieu urbain et notamment pour les écoles,

Considérant que les écoles de La Barre et Manutention ont été identifiées « à améliorer » dans l'état des lieux général des écoles,

Considérant la nécessité de chercher des financements externes pour diminuer le coût restant à charge du projet,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Dépenses : Travaux d'aménagement : 62 500 € HT

- Recettes : Région BFC (50 %) : 31 250 €

Fonds Vert (30 %) : 18 750 €

- Autofinancement (20 %) : 12 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

. D'approuver l'opération et ses modalités de financement,

. De solliciter les subventions nécessaires,

. D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1 du 16 juin 2025.

C'est un sujet à obligatoirement passer en Conseil municipal, car il y a le Fonds Vert.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci, Monsieur Suet. J'avais déjà signalé en commission que l'école de la Manutention n'était pas une maternelle. Je vois que la mention est restée.

Nous approuvons complètement depuis longtemps l'idée de transformer nos cours de récréation. Celles-ci ont été réalisées il y a plusieurs années, avec l'objectif de durer le plus longtemps possible, pour des facilités d'entretien, de sécurité des enfants, et de surveillance ; c'est plus facile quand c'est tout plat.

Ces cours sont devenues aujourd'hui obsolètes, elles sont en plus source de chaleur, on le sent bien en ce moment. On a pu noter ainsi au collège des Loges, dont la cour vient d'être rénovée, qu'on a pu réduire de 20 degrés la température au sol ; c'est vraiment énorme. Il est très bien qu'on ait ces projets de végétalisation.

Maintenant, sur les modalités de financement, nous aurions des questions à poser. Celles-ci sont-elles jugées plausibles, ou seulement espérées ? Ensuite, le montant de 62 500 € couvrira-t-il les deux écoles, pour des projets ambitieux, construits avec les équipes ? Cela nous semble être nébuleux, à ce stade. Merci.

M. le Maire – Pouvez-vous dire ce qui reste « nébuleux », à votre vue ?

M. Derouault – Comment va être construit le projet ? Quand je parle avec les équipes, il y a déjà eu une réunion, qui semble ne pas avoir beaucoup fait avancer le projet. Les équipes ne semblent pas encore savoir réellement ce qui va se faire ...

M. le Maire – Sur l'école de La Barre et La Manutention ?

M. Derouault – Oui, sur La Barre et Manutention. Et puis, sur les financements, sont-ils déjà acquis ? Ou bien est-ce seulement des financements qui sont espérés ?

M. le Maire – Je vais laisser Michel Suet répondre sur les financements. Mais, d'abord, sachez que je vois que l'idée sort. Elle est vieille, l'idée. Simplement, il faut réunir des budgets, et cela coûte cher de transformer le tout bitume en cours fertiles. Nous l'avons déjà fait sur plusieurs écoles, ce n'est pas une nouveauté. Si on pouvait le faire tout de suite sur l'ensemble de nos écoles, évidemment nous le ferions. Ensuite, à chaque fois que nous le faisons, nous associons évidemment l'équipe éducative, l'équipe enseignante, voire les parents d'élèves. Je sais bien que, chez certains, la campagne commence, mais on n'en est pas là. Donc, nous allons essayer de rester objectifs sur les choses. Ce n'est pas la peine de dénaturer les échanges que nous avons eu avec les enseignants.

Je rappelle que nous avons fait des travaux dans les écoles comme jamais cela n'avait été fait dans les années précédant notamment 2014, sur des budgets qui dépassent le million d'euros, alors qu'on était petitement à 200 000 ou 300 000 € avant. C'est une priorité de notre équipe. Que n'a-t-on entendu quand on a réduit le nombre d'écoles.

Heureusement que nous l'avons fait ; la Ville aurait été incapable d'assumer ces 29 écoles à moitié vides. J'espère que nous aurons l'occasion d'en créer de nouvelles, puisqu'elles se remplissent à nouveau, notamment dans les écoles de centre-ville, ce qui est intéressant par rapport à l'habitat et à la reprise de population de 1 600 habitants en trois comptages, que nous avons réussi à contribuer de générer. Je vois que l'adjointe à l'éducation arrive ; elle pourra peut-être me compléter sur les travaux dans les cours d'école pour les transformer. En tout cas, je vous assure que, si notre ambition n'est pas lisible, on vous la rappellera de façon plus détaillée en temps voulu.

Michel Suet, sur le financement.

M. Suet – Par rapport aux subventions, elles sont tout à fait classiques. C'est la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 50 % ; le Fonds Vert, 30 % ; l'autofinancement de la Ville, 20 %. Le plan de financement est plutôt très favorable pour la Ville, puisqu'il ne reste que 20 % à notre charge.

M. le Maire – J'ajoute qu'au moment du lancement du Fonds vert, le premier thème à être priorisé était l'ensemble des établissements éducatifs. Nous allons nous saisir immédiatement de cela, pour faire nos premières cours ; et notre ambition serait de le décliner dans les années à venir sur l'ensemble des écoles de la ville de Nevers.

Sur cet aménagement, y a-t-il des questions complémentaires ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-078

Travaux d'aménagement du restaurant scolaire à l'école maternelle Albert Camus – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°17 sur l'aménagement du restaurant scolaire à l'école maternelle Albert Camus. Je rappelle que nous avons eu l'opportunité de racheter une maison contigüe, et c'est cela qui nous a permis d'envisager ce projet. Michel Suet.

M. Suet – Chacun reconnaît l'intérêt des travaux d'aménagement du restaurant scolaire de l'école Albert Camus. Nous refaisons l'isolation, les fenêtres, etc. Maintenant, le restaurant scolaire. C'est donc une école qui sera au top.

Considérant la nécessité de recourir à des financements externes pour réduire le reste à charge de la Ville de Nevers,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses – travaux d'aménagement : 215 000 € HT

Recettes

État FNADT 2025 : 86 000 € (40 %)

CD 58, dotation cantonale d'équipement sur canton Nevers 4 : 61 500 € (28,6 %)

Autofinancement Ville de Nevers : 67 500 € (31,4 %)

Total : 215 000 €.

Il s'agit d'un plan de financement classique.

M. Derouault – Vous dites qu'elle va être au top ; non, il manquera encore la cour fertile. Même si c'est une des cours les plus végétalisée de la Ville, il y aura encore besoin aussi d'enlever ce bitume qu'il y a aussi dans cette cour.

M. le Maire – Moi, je le redis, et vous le savez, en tant qu'élus, mais je le redis à ceux qui peuvent nous écouter, tout ne se fait pas immédiatement. Il va y avoir de belles promesses qui vont sortir, disant qu'on va sortir ceci ou cela très vite. Mais tout ne sort pas très vite, ce n'est pas vrai ; surtout quand un retard a été accumulé dans le domaine, mais je ne parle pas de nous. Donc évidemment il faut du temps pour remonter, et pour faire tout ce qu'on a envie de faire, et qui s'adapte au temps. Donc, oui, je le redis, l'ambition est de faire des cours fertiles partout. Nous l'avons lancé ; évidemment, nous n'allons pas l'arrêter.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Bonsoir. En fait, pour cette démarche liée aux cours fertiles, nous regardons, avec Anne Wozniak, toutes les cours d'école, de crèches, qui sont minérales et que nous voudrions déminéraliser. Nous choisissons les cours les plus minérales, et nous allons voir l'équipe enseignante, pour voir leur motivation à s'engager également dans la démarche. S'ils n'en ont pas vraiment l'envie, nous essayons d'aller sur une autre école, en fait.

M. Derouault – Si vous permettez, Monsieur le Maire, c'est juste que M. Suet avait dit « une école au top ». C'était juste une remarque pour dire qu'il y avait encore quelque chose à faire.

M. le Maire – Là, elle sera au top, et puis, après, elle sera au top du top. Il faut juste un peu de patience.

Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-079

Rénovation du site d'athlétisme Léo Lagrange – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement (mise à jour du plan de financement)

M. le Maire – Michel Suet va nous parler d'un projet important et emblématique, qui est la rénovation du site d'athlétisme Léo Lagrange. Évidemment, l'ensemble du stade, c'est notre ambition ; d'ailleurs, nous recevons demain un conseiller du Président de la République dédié aux territoires, pour essayer d'aller rechercher des aides et des financements complémentaires de l'État, et ce site fait partie d'un des sites que nous visiterons. Nous avons normalement une enveloppe de 300 000 € de la Région, sous réserve que nous ayons le financement de l'Agence Nationale du Sport, dont on ignore précisément le chiffre encore.

Je laisse la parole à l'adjoint aux finances.

M. Suet – Vous connaissez ce terrain. C'est un terrain qui avait une homologation nationale. Du fait de l'état de cette piste, il était remis au niveau régional.

L'objectif de ce projet est de viser à nouveau une homologation nationale, pour les équipements dédiés à l'athlétisme. La première phase sera axée sur la piste et les zones de concours ; tandis que la seconde phase se focalisera sur la partie dédiée aux vestiaires. C'est pour cela que je ne sais pas si nous aurons l'homologation nationale avant que les vestiaires soient réalisés. Mais, si on ne regarde que la piste, tous les éléments nécessaires pour une homologation nationale seront pris en compte.

Considérant l'intérêt pour le territoire de rénover cet équipement sportif en lien avec la politique publique sport et bien-être ;

Considérant que ce projet est inscrit en tant qu'engagement de mandat n° 46 – poursuite de la rénovation des gymnases et du stade Léo Lagrange à La Baratte ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Dépenses (HT) :

Phase 1 : Piste d'athlétisme et zones de concours : 1 572 903 €

• Études : 40 040 €

• Travaux 1 341 761 €

• Matériels et équipements : 101 102 €

• Aléas et divers : 90 000 €

Modalités de financement :

- . Agence Nationale du Sport (déposé) : 261 152 € (16,6 %)
- . Région Bourgogne Franche Comté (déposé) : 300 000 € (19,07 %). À la condition que l'Agence Nationale du Sport donne un avis favorable.
- . Département : 246 059,40 € (15,64 %)
- . État : Dotation Politique de la Ville 2025 : 451 111 € (28,68 %). Notifié.
- . Fonds propres Ville : 314 580,60 € (20 %)
- Total recettes 1 572 903 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter la mise à jour du plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le dépôt des demandes de subvention auprès des financeurs,
- D'autoriser les démarches de recours au mécénat en complément des financements publics,
- D'autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce projet.

Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1 du 16 juin 2025.

Il y a 450 licenciés rien que sur le territoire de l'Agglomération, répartis sur cinq clubs. Ce projet était très attendu.

M. le Maire –

Merci. Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

En effet, c'est très attendu. J'ai juste une question par rapport au financement. Vous nous avez indiqué les prévisions. Il y a des financements attendus. Mais qu'en est-il si nous ne recevons pas certaines subventions ?

M. Suet –

Pour l'Agence Nationale du Sport, le dossier a été déposé ; il est conforme. Je ne vois donc pas pourquoi nous n'obtiendrions rien. Peut-être qu'ils nous donneront un peu moins que 261 152 €, je n'en sais rien. Mais, quand bien même ils ne donnent que 200 000 €, cela débloque automatiquement la subvention de la Région, de 300 000 €. De toute façon, c'est le plafond.

Pour le Département, cela sera pris sur le contrat entre le Département et l'Agglomération. Quant à la Dotation Politique de la Ville, elle nous a été notifiée, et se monte à 451 000 €. Compte tenu de ce plan de financement qui, il est vrai, est encore prévisionnel, la Ville apporterait 314 580 €, soit 20 % du projet.

Si l'Agence Nationale du Sport donne un peu moins, nous apporterions alors peut-être 22, ou 24 %. Mais, de toute façon, le projet avance. Les entreprises, d'ailleurs, ont été choisies.

M. le Maire –

Je voulais compléter la réponse de Michel Suet. La question que vous posez, on peut se la poser à tous les projets que nous avons réalisés depuis 11 ans. Sinon, nous n'aurions jamais rien fait. Parfois nous avons les autorisations de début de travaux sans avoir la confirmation de la subvention et de son montant. Maintenant, je pense que nous avons démontré que nous savons aller chercher les fonds ; sinon, nous n'aurions pas fait grand-chose, ce qui est loin d'être le cas.

C'est vrai que le montant de l'Agence Nationale du Sport n'est pas complètement connu. Maintenant, si je fais venir un conseiller du Président de la République pour évoquer des projets, c'est aussi pour être appuyé, comme j'ai pu le faire sur certains projets, tels que l'hélicoptère sanitaire, ou l'ouverture de l'IUT et le financement des postes par l'État... Je rappelle juste ces points. Nous avons donc une petite expérience maintenant dans ce domaine.

Maintenant, je voulais aussi revenir sur l'intérêt de ce projet. Quand vous nous dites « enfin », Madame Gerbe, je dirais « enfin, enfin ». Si vos prédécesseurs ici, quand ils étaient au pouvoir, avaient fait des travaux ! De façon scandaleuse, c'est un stade qui avait été oublié depuis 52 ans.

Scandaleusement ! Nous n'avons même plus un terrain d'athlétisme dans la Nièvre pour accueillir des compétitions d'un niveau régional.

Donc oui, il y a une culpabilité de ceux qui étaient là avant ; c'est un équipement qui aurait dû être entretenu. C'est un équipement qui aurait dû évoluer au fil du temps. Et c'est un équipement qui coûterait bien moins cher aux Neversois, et à l'État, qui sait répondre présent, et je salue, parce que, quand ce n'est pas vrai, je sais le dire aussi...

Avoir presque 29 % de Dotation Politique de la Ville, c'est quelque chose qui nous aide évidemment bien, et c'est ainsi, et c'est tant mieux. Mais, je voulais revenir là-dessus, parce que notre projet, c'est l'ensemble du stade, y compris le terrain de football derrière, et il y en aura encore pour un million d'euros, etc.

Mais il est absolument anormal... Et quand on me remonte qu'il faut changer le tapis de sol du tennis de table, cela aurait pu être réalisé depuis très longtemps. Quand on me remonte qu'il faut refaire les vestiaires, oui, cela aurait pu être fait depuis très longtemps. Et donc aujourd'hui nous nous retrouvons avec un équipement complètement délabré, à refaire complètement, comme cela a été le cas du Centre des Expositions, je le rappelle, et je saurai le rappeler 10 000 fois s'il le faut. C'est encore le témoin de l'abandon de la ville de Nevers avant 2014. Je rappelle, pour ceux qui veulent aller admirer le Beffroi demain soir, après 22 h 00, que le budget, nous l'avions consacré à ce stade dès notre premier mandat, mais qu'il nous avait fallu réaffecter la somme au Beffroi, dont la poutre était fendue en deux, alors que les équipes d'avant le savaient pertinemment.

Pour moi, au-delà de l'aspect financier et du « enfin », c'est encore plus un gros « enfin » pour l'ensemble des sportifs. Pour moi, c'est un vrai scandale politique, et nous devons nous intéresser à ce stade de la Baratte aujourd'hui en 2025.

Nous allons voter pour, enfin, sa rénovation. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci. Je rappelle aussi que nous avons reçu deux fois le président de la Fédération Française d'Athlétisme, et que j'espère aussi son appui au niveau de l'Agence Nationale du Sport, et celui de la Région.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-080

Revalorisation de la rémunération des agents publics de la petite enfance dans le cadre du « bonus attractivité »

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°19. Céline Morini, pour nous évoquer la rémunération des agents publics de la petite enfance dans le cadre du « bonus attractivité », avec une revalorisation que nous leur avons généralisée.

Mme Morini –

Merci. C'est une délibération que nous avons forcément plaisir à présenter. C'est un sujet que nous avons abordé plusieurs fois dans le cadre du dialogue social en 2024. Dans le cadre de notre gestion raisonnée de notre masse salariale, il avait été conclu que ce n'était pas possible sur 2024, et que le dossier serait ré-ouvert en 2025. Nous avons pris cet engagement. Nous avons souhaité le faire rapidement en 2025.

Pour synthétiser cette délibération, rappelons que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent revaloriser les salaires des professionnels du secteur de la petite enfance par le biais du « bonus attractivité ».

Ce dispositif implique une prise en charge par la CNAF des 2/3 du coût chargé d'une revalorisation de 100 € net mensuel par agent.

Sont concernés par la revalorisation l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique (PSU) et gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public local, ainsi que les assistants maternels.

Compte tenu du fait que le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers et donc des difficultés de recrutement, ce dont nous nous rendons compte régulièrement lors de nos jurys, il est proposé d'instituer à compter du 1^{er} septembre 2025 la revalorisation des agents publics de la petite enfance à hauteur de 100 € net mensuels. Sans surprise, c'est un sujet qui a été adopté à l'unanimité en CST de la Ville. Merci.

M. le Maire –

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Bien sûr, nous sommes favorables à mieux rémunérer nos personnels en première ligne. Mais, comme nous l'avons fait en Commission, nous voulons noter que ce dispositif est dépendant du bon vouloir de l'État, et donc sa pérennité est à interroger. Nous espérons que, si ce dispositif disparaissait, nos agents ne perdent pas de pouvoir d'achat. Après, avec quel dispositif pour cela ? Je ne sais pas. Mais je pense qu'il faut noter ce point cependant.

Mme Morini –

Comme je vous l'ai indiqué, nous suivons une gestion raisonnée de notre masse salariale. Sans l'aide de la CNAF, effectivement, c'est un projet que nous n'aurions pas nécessairement pu mener à terme. Pour autant, il reste un coût important pour la Ville à porter. C'est un vrai choix de le faire. Nous espérons pouvoir le faire avec l'accompagnement de la CNAF le plus longtemps possible.

M. le Maire –

Chrystel Pitoun et Bertrand Couturier.

Mme Pitoun –

Je voulais rajouter qu'étaient concernés l'ensemble des agents titulaires et contractuels, et nous avons voulu aussi mettre les personnes qui travaillent au service restauration. Il y a des personnes qui travaillent avec les enfants et font des ateliers cuisine... Elles aussi ont eu aussi droit à la revalorisation de 100 €. Nous avons mis tous les agents qui travaillaient en crèche.

M. le Maire –

Bertrand Couturier, puis Jimmy Derouault.

M. Couturier –

Le forfait mobilité durable est toujours d'actualité, pour accompagner nos agents aussi. C'est dans le cadre d'une incitation financière, avec les mobilités actives (covoiturage, vélo...). Or, ce levier n'était pas totalement consommé, lors des précédentes années. Je me permets donc ce petit rappel. C'est aussi une forme de pouvoir d'achat, en quelque sorte, qui permet aussi de contribuer au bien-être au travail, en ayant les muscles chauds.

Mme Morini –

Tu as raison, Bertrand. C'était là aussi un vrai choix que nous avons décidé de faire. Cela prend doucement, mais ça prend. Nous espérons avoir encore plus d'adeptes au cours de l'année.

M. Derouault –

Les personnels de restauration, c'est quand même pris en charge par la CNAF ?

Mme Pitoun –

C'était pris, mais il y avait deux personnes qui s'occupaient de la restauration qui n'étaient pas prises, mais que nous avons englobées dedans...

Mme Morini – Si on prenait les textes *stricto sensu*, il y avait une partie du personnel que nous n'étions pas obligés d'intégrer dans le dispositif. En lien avec les organisations syndicales, nous avons fait le choix de les incorporer dans le dispositif.

M. Derouault – Les deux tiers de cette prime sont-ils pris en charge par la CNAF ?

Mme Morini – Oui, nous touchons les 2/3 des 100 €, y compris pour ce personnel. Dans les évaluations budgétaires que j'ai, c'est ce qui est inscrit. Avec agents administratifs et techniques.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-081

Mise en vente d'une bande de terrain non exploitée de la parcelle CO 43

M. le Maire – Ensuite, nous avons la mise en vente d'une bande de terrain non exploitée de la parcelle CO 43. C'est la délibération n°20.

Il s'agit d'une bande de terrain de 3,74 mètres de large sur une longueur de 29,08 mètres, à côté du parking de la Passière situé 3B rue de la Passière à Nevers.

La Ville de Nevers l'avait acheté à la SCI La Passière Davoine lorsqu'elle avait acheté le parking. Mais, en fait, cette bande ne sert pas. Elle est matérialisée en bleu sur le plan dans le texte de la délibération.

L'association PAGODE est propriétaire de la parcelle CO 50, actuellement occupée par le PRADO. Elle vient d'acquérir la parcelle CO 119 pour y construire des logements autonomes, pour être plutôt sur un régime d'accueil en dortoirs, ce qui modifierait aussi l'occupation de l'espace public par des personnes qui sont dehors du matin au soir, puisqu'elles n'ont pas accès aux logements tout au long de la journée. Le porche sera supprimé, ce qui évitera une occupation excessive de la voie publique passage de la gréerie. Cela générerait un remaniement des constructions actuelles et des constructions complémentaires, qui permettront d'accueillir différemment la population accueillie au PRADO. C'est donc aussi un bien pour les habitants du quartier, qui se plaignent très régulièrement de la façon dont les choses se passent.

Pour réaliser les travaux en question, PAGODE nous a fait part de son souhait d'acquérir une bande de 123 m², qui est enclavée et séparée par un mur en fond de parking. Elle est entretenue par le service espaces verts de la ville de Nevers de façon ponctuelle.

Nous vous proposons donc d'accepter ce découpage, et de céder une partie de la parcelle que nous avons acquise pour le parking de 1 442 m², qui fait 123 m², dont nous n'avons pas l'usage, et d'autoriser cette mise en vente.

Y a-t-il des questions ?

Nous procédons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-082

Mise à disposition par bail emphytéotique d'un espace situé avenue Patrick Guillot à Nevers au profit de la société VAR PADEL

M. le Maire –

Ensuite, je vais évoquer la mise à disposition par bail emphytéotique d'un espace situé avenue Patrick Guillot à Nevers au profit de la société Var Padel. C'est la délibération n°21.

Les terrains de padel, et notamment au niveau du tennis de l'ASPTT, connaissent un vif engouement. Nous avons un appel à manifestation d'intérêt pour la construction de terrains couverts, avec aussi un espace de petite restauration. Cela permettra de mettre à disposition un espace que nous avons avenue Patrick Guillot, à l'intérieur du stade, pour la construction de padels couverts, par le biais d'un bail emphytéotique, pour une durée de 50 ans, avec le lauréat de l'AMI. Nous prévoyons une redevance annuelle d'occupation des espaces publics de 4 500 €. J'ajoute que cela ne remet aucunement en cause les sports qui sont proposés sur ce stade, qui va évoluer en stade de football notamment. Les terrains de pétanque seront déplacés un peu plus en bout du stade.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour permettre la pratique de ce sport.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-083

Quartier de la gare – Convention de partenariat « sites pilotes » au titre du programme national « Action Cœur de Ville »

M. le Maire –

Ensuite, nous avons à examiner la délibération n°22 concernant la convention de partenariat « sites pilotes » au titre du programme national « Action Cœur de Ville ». Nous avons d'ailleurs signé des éléments nouveaux ce matin avec la Banque des Territoires.

Comme vous le savez, nous avons sollicité la Banque des Territoires notamment en mars 2025 pour être accompagnés comme « site pilote » au titre de notre quartier de gare, qui en a bien besoin. C'est un dispositif qui est spécifique à la Banque des Territoires, et qui nous permet d'avoir gratuitement une assistance à maîtrise d'ouvrage, et de mobiliser des crédits d'ingénierie, ainsi que des offres de prêts de la Banque des Territoires sur des actions ciblées pour la sortie d'opérations qui sont fléchées dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2. Ce dispositif, qui avait été lancé à Nevers sur le plan national, concerne principalement les entrées de ville ou d'agglomération. Pour nous, il s'agit de l'entrée sud, et nous nous intéresserons à l'entrée nord quand nous le pourrons, hormis les travaux réalisés par la commune de Varennes-Vauzelles. Elle vise aussi les quartiers de gare.

Concrètement, c'est le cabinet EGIS qui a été mandaté par la Banque des Territoires pour établir un projet de convention, qui comprend le diagnostic global du quartier, avec une visite terrain ; le recensement des enjeux et des objectifs ; la proposition d'un plan d'action d'ingénierie permettant de répondre à ces objectifs. Cet appui en ingénierie se traduit dans la convention de partenariat dite « site pilote », qui précise le périmètre géographique et les actions pour lesquelles la Ville pourrait être accompagnée en ingénierie par la Caisse des Dépôts (nous étions en visite terrain ce matin), avec les éléments suivants :

- une mission d'AMO sur les mobilités entre l'avenue du Général de Gaulle et la Place Carnot,
- l'étude pour l'élaboration d'un plan de circulation et de stationnement dans le secteur Gare et le quartier Cobalt, puisque vous savez que la passerelle va le rapprocher ;
- le diagnostic foncier et bâti des locaux commerciaux vacants sur le périmètre, et une étude d'opportunité à l'échelle des parcelles et de plusieurs îlots. Il y a aussi l'îlot du *Journal du Centre*, qui doit être revu, dans le projet que nous avons établi de convention d'aménagement.
- Une mission d'AMO programmation montage pour la requalification des îlots proches de la gare, et notamment l'ancien bâtiment administratif de l'État côté rue Émile Gaspard, les locaux du *Journal du Centre* et le restaurant de la porte du Croux ;
- une étude de requalification et d'évolution des halles Carnot ;

- et l'étude de la signalétique globale du secteur gare.

Nous avons aussi demandé à EGIS un accompagnement particulier dans la définition du programme d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle, qui fait l'objet d'une fiche-action Cœur de Ville.

Nous avons à ce stade un certain nombre d'actions pré-identifiées, et qui nous permettra, par ce financement tiers, de continuer ou pas les actions que nous envisageons. La Caisse des Dépôts, pour sa part, s'engage à un soutien financier spécifique, si ces actions pré-travaillées se concrétisent.

Voilà la philosophie de cette signature en tant que « site pilote ».

Avez-vous des questions ? Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Dans la délibération, il est surtout question du quartier de gare. Il y a trois enjeux prioritaires : l'accompagnement de la transition démographique, le développement économique, et l'adaptation au changement climatique. Dans ces trois axes, vous proposez six actions. J'en profite pour dire que le constat est très précis et plutôt honnête de ce quartier dans la convention. Pour les six actions, j'ai une première question : Sont-elles priorisées ?

L'action 1 porte sur l'avenue du Général de Gaulle et la place Carnot, concernant la voirie.

L'action 2, c'est le réaménagement des voies et du parking vers Cobalt.

L'action 3, c'est le diagnostic du foncier bâti.

L'action 4 porte sur ce que j'appellerais les « trois verrues » : l'îlot, les locaux administratifs et l'ancien restaurant Porte du Croux.

L'action 5, c'est les halles couvertes.

L'action 6, la signalétique.

Ma première question est : « Sont-elles classées par ordre de priorité » ? Ou bien vont-elles toutes pouvoir recevoir les financements de la Caisse des Dépôts ? Dans la convention, il est marqué que ce n'était pas encore le cas.

Je suis quand même assez sceptique sur les axes utilisés. J'ai quand même l'impression que c'est uniquement l'axe Développement économique qui a été utilisé, et je trouve que c'est un peu dommage qu'on n'aborde pas assez la végétalisation, par exemple, qui est proposée dans l'axe 3 de la convention. J'ai l'impression que l'axe 2, l'accompagnement de la transition démographique, est un peu mis de côté.

M. le Maire –

J'ai le plaisir de vous indiquer que vous vous trompez complètement. D'abord, il n'y a pas de priorisation des axes. Ils sont énumérés.

Deuxièmement, quand vous dites qu'il ne s'agirait que de voirie pour ce qui concerne l'avenue du Général de Gaulle et la place Carnot, c'est absolument faux. Nous souhaitons complètement remanier l'espace public comme nous l'avons fait avenue Bérégovoy. Et vous conviendrez que c'est à la fois une avenue aujourd'hui modernisée, ne serait-ce que par les technologies innovantes utilisées ; et fortement végétalisée par rapport à la double voie qui existait auparavant, entraînant des courses de voitures un peu déplacées par rapport au circuit de Nevers Magny-Cours. Nous sommes dans le même esprit. Et l'esprit de notre équipe municipale, c'est justement d'aller de la gare jusqu'au Banlay en remaniant l'avenue Colbert aussi de la même façon, pour créer un axe en harmonie, et remanier un peu la place Carnot, que nous avons déjà soulagée de nombreux embouteillages, avec les feux qui existaient avant, et qui coûtaient cher en entretien à la Ville de Nevers. Et aussi avec le travail d'une trame verte entre le parc Salengro et la place de la République. Tout cela n'est pas détaillé dans ce que vous avez sous les yeux, mais est évidemment complètement intégré dans l'ensemble de nos projets, personne n'ayant le monopole de la végétalisation.

Bertrand Couturier.

- M. Couturier – Ayant participé au groupe de travail, avec, effectivement, l'élargissement du périmètre, je pense que c'est vraiment important, et, dans cette transformation de la ville qui a été initiée, cette continuité avec l'AMO qui est proposée permet aussi de faire le trait d'union avec la passerelle, le quartier Cobalt et le cœur de ville. C'est vraiment un axe stratégique, et je voulais quand même le souligner. Effectivement, peut-être que tout n'est pas précisé dans la convention, mais l'enjeu pour le rafraîchissement, les végétaux, sur un certain nombre de sujets écologiques notamment, sont des aspects à prendre en compte. Mais, là, on est sur une première étude pour l'ingénierie financière qui permettra de trouver des leviers d'action par la suite, j'imagine. C'est donc très encourageant pour la suite.
- M. le Maire – Oui. Il y a un sujet d'ailleurs que vous n'évoquez pas, et que je souhaite partager, parce que la philosophie d'Action Cœur de Ville, c'est principalement le commerce et le logement. Je n'en ai pas parlé, mais nous intégrons aussi un encouragement à faire la chasse aux logements insalubres. Il y en a encore beaucoup trop avenue du Général de Gaulle, avec quelques marchands de sommeil en bas. Nous allons mettre un certain nombre de leviers. Nous avons voté ici même l'obligation de rénover ses façades au bout de 10 ans si elles ne sont pas dans les normes ; l'obligation aussi concernant les enseignes (il y a des commerces qui n'ont rien mis après les anciennes enseignes, et c'est vraiment peu amène). L'objectif d'engager de l'argent public, que ce soit en phase préparatoire ou en phase de réalisation, entraîne un objectif pour les propriétaires privés qu'ils se mettent au diapason, et je suis consterné de voir, comme partout en France d'ailleurs, le nombre de propriétaires qui ne font pas le moindre entretien de leur logement, et je peux vous assurer que ce n'est pas forcément faute de moyens à la base.
- Nous allons donc essayer d'accélérer des leviers plus coercitifs pour ceux qui oublient que leur patrimoine fait partie d'une ville, et qu'il ne fait pas partie que de leur esprit qui est de ne rien investir et ne percevoir que des loyers. D'ailleurs, nous sommes aussi dans le secteur du Permis de Louer, sur lequel nous misons fortement, et qui a été plutôt une réussite dans les autres villes qui l'ont mis en œuvre préalablement. Mais ce couple « commerce/logement » (et d'ailleurs les travaux vont commencer rue Mitterrand pour permettre d'augmenter la population en centre-ville, avant le magasin Monoprix) est essentiel pour avancer dans l'esprit d'Action Cœur de Ville.
- Rose-Marie Gerbe.
- Mme Gerbe – À l'occasion de la lecture de la convention, j'ai appris que la Ville allait devenir propriétaire de la future passerelle. Je n'avais pas compris cela quand nous avons parlé de la passerelle. Cela veut dire que cela rentre dans « Action Cœur de Ville » ?
- M. le Maire – Bertrand Couturier.
- M. Couturier – Pas sur l'emprise SNCF, mais sur les extrémités...
- Mme Gerbe – Qui sera donc propriétaire de la passerelle ? La SNCF ou la ville ?
- M. Couturier – C'est peut-être une clarification à apporter, mais, effectivement, nous ne sommes pas propriétaires de l'infrastructure Passerelle SNCF, mais, de chaque côté de la passerelle, il y aura sur la partie Domaine public, une petite partie qui sera à l'exploitation et à la charge de la Ville de Nevers.
- Mme Gerbe – Où voyez-vous cette mention, Madame Gerbe, dans la convention ?

Mme Gerbe –

Il est indiqué « La Ville étant propriétaire de la future passerelle... ».

M. le Maire –

Je pense que vous faites une confusion entre l'emprise du départ de la passerelle et de son arrivée, puisque c'est le domaine public de la Ville de Nevers, et la propriété de la passerelle. Cependant, nous la finançons fortement.

J'en profite pour indiquer un point figurant en page 7. Au premier paragraphe, il est indiqué « apport de végétalisation », et la végétalisation de l'avenue est notamment identifiée comme un enjeu fort. Il y a beaucoup de réseaux, et donc beaucoup de trous ; et on ne peut donc pas planter où l'on veut. Mais il y a un système de pots que nous mettrons, comme nous l'avons fait pour l'avenue Bérégovoy. Je rappelle aussi tout le traitement de l'ancien carrefour qui descendait de la rue Jeanne d'Arc, et qui donnera des perspectives de forte végétalisation, et de nouvelles possibilités de stationnement.

(Nota voir page 30 la suite des débats concernant ce point)

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2025-084

Tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

2025-085

Mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000

M. le Maire –

La délibération n°24 porte sur la mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Le site du Ver-vert se compose de plusieurs parcelles appartenant à 3 propriétaires différents :

- La ville,
- L'État,
- Et l'Agglomération.

Pour contractualiser avec Natura 2000, il faut obligatoirement être soit propriétaire, soit gestionnaire du site. La Ville n'étant pas la seule propriétaire, il faut qu'elle soit gestionnaire de la parcelle de l'Agglomération et du domaine de l'État correspondant.

Pour l'État, il existe désormais une convention concernant le domaine public depuis le 19 juillet 2024, que nous vous avons déjà présentée.

Pour l'Agglomération il faut relancer une nouvelle convention de gestion, objet de la présente délibération, puisque la dernière était liée à la durée du précédent contrat.

Le droit de gestion de la Ville sur l'ensemble de l'espace permettra à la Ville de bénéficier de financements pour l'aider dans sa gestion écologique du site.

Il s'agit de la parcelle cadastrée CV 0003 appartenant à Nevers Agglomération sur laquelle est installée la station d'épuration.

La partie non aménagée de cette parcelle, sur laquelle passe le sentier du Ver-vert, est l'objet précis de la convention. Sa surface est estimée à 12 720 m².

Je précise que nous sommes en train de négocier un partenariat avec Véolia, qui exploite la station d'épuration, pour l'installation de sanitaires complémentaires sur le sentier du Ver-vert, qui nous sont souvent réclamés.

L'objet de la convention :

La commune de Nevers s'engage à assurer la gestion d'une partie de cette parcelle, dans le cadre du programme Natura 2000, qu'elle a mis en place sur le secteur du Ver-Vert.

La communauté d'agglomération de Nevers s'engage à ne pas intervenir sur la parcelle en question et à respecter le programme de gestion défini dans le cadre du contrat Natura 2000, à l'exception de l'entretien du sentier.

Voilà l'objet de cette délibération.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(Nota : ci-dessous, suite de la discussion figurant page 29 sur la propriété de la passerelle :)

- Mme Gerbe – J'ai retrouvé ; c'est tout en haut de la page 9 de la convention de la Banque des Territoires : « La Ville est en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant propriétaire de la future passerelle. »
- M. le Maire – Je vais demander à la Direction Générale de nous le confirmer. Après, ce n'est pas un problème. En même temps, je trouve que c'est bien qu'on soit propriétaire de ce qu'on paie.
- Mme Gerbe – Mais il y a les coûts.
- M. le Maire – De toute façon, les coûts d'entretien de l'ascenseur de fin, nous avons essayé de les négocier, mais nous avons un refus systématique de la SNCF ; donc, c'était déjà pour la Ville. Je pense que c'est plus cher par rapport au reste de la passerelle. Sachant, je le rappelle, que c'est une construction particulièrement innovante, et très légère, qui est mise en œuvre par un architecte.
- On voit qu'il manque deux mots dans la convention : Sur la troisième ligne que vous avez citée : « La Ville est en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant propriétaire. » Mais il manque « La SNCF étant propriétaire ». Vous me direz que c'est assez essentiel comme mots qui manquent.
- Mme Gerbe – Je ne suis pas venue pour rien.
- M. le Maire – Merci à vous.

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°26 sur la convention de gestion de site et d'aménagement du canal de dérivation de Nevers.

Dans le cadre du contrat territorial des Nièvres et du Riot 2024-2026 qui est porté par la communauté de communes des Bertranges mais aussi par la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers, nous avons pour ambition depuis des années de décroïsonner la Nièvre aval et de permettre une reconnexion de la Loire avec l'ensemble des rivières Nièvre.

Le projet de restauration de la continuité écologique qui est porté depuis décembre 2017 sur le canal de dérivation de la Nièvre à Nevers est une étape nécessaire pour améliorer durablement la qualité de l'eau sur le territoire. Ce projet est aussi l'occasion de travailler sur l'appropriation de ce canal par divers usagers, ou encore de travailler sur la mobilité douce à l'échelle de l'Agglomération.

Les travaux ont pour objectif de restaurer un fonctionnement écologique et hydrologique plus naturel du cours d'eau en restituant la continuité écologique et sédimentaire de la Nièvre, et plus particulièrement du canal de dérivation, en supprimant et en rendant infranchissables les différents seuils qui le jalonnent. Ils comprennent l'effacement de trois barrages en aval, l'aménagement de rampes d'enrochement en amont, la reprise et l'ajustement du lit d'étiage (pose de blocs, création d'épis, apports granulométriques, etc.) qui se sera créé naturellement à la suite de la tranche principale. Et enfin la connexion mobilité douce sous le pont Faubourg du Grand Mouesse et le pont ferroviaire, une tranche complémentaire ou optionnelle dans un second temps, avec une temporalité à définir.

Cette convention d'entretien/maintenance tripartite permet, pour la gestion du site, d'assurer le pilotage, le financement et le suivi des études et des travaux liés à la restauration de la continuité écologique par la communauté de communes des Bertranges. La Ville de Nevers, qui est propriétaire du site et des ouvrages du canal de dérivation, valorisera l'espace et entretiendra les espaces verts, et l'Agglomération est impliquée dans la gestion du canal.

L'objet de cette convention porte sur :

- L'entretien et la maintenance des espaces verts et des aménagements,
- L'entretien des ouvrages, y compris les rampes d'enrochement,
- La mise en œuvre d'une gestion paysagère durable du site.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SECURITE

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Corinne Mangel pour évoquer la délibération n°27 portant sur l'actualisation de la charte de vidéoprotection.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la commune est équipée d'un système de vidéoprotection destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens, à prévenir les actes de délinquance et à renforcer la sécurisation des espaces publics. Ce dispositif est placé sous l'autorité du maire, dans le respect des dispositions du Code de la sécurité intérieure.

Je précise que la composition du comité d'éthique est de 6 conseillers municipaux, dont un élu de l'opposition.

Toutefois la charte d'éthique initialement adoptée par délibération nécessite une mise à jour intégrant les évolutions techniques et juridiques avec une durée de conservation des images portée à 30 jours, au lieu de 21 jours, conformément à l'autorisation préfectorale.

Je rappelle que toute consultation d'images est soumise à une réquisition dans le cadre d'un dépôt de plainte. Ce dispositif permet l'extraction des images nécessaires, et l'allongement du délai de conservation à 30 jours constitue un avantage très fort pour les forces de l'ordre, en leur faisant un temps beaucoup plus large pour formuler une réquisition utile à la résolution d'enquêtes.

De plus, je vous fais un petit retour concernant le choix d'emplacement des caméras, comme cela m'avait été demandé en commission.

Je vous rappelle que ce choix se fait en lien avec les référents Sécurité de la gendarmerie et les référents Sécurité de la police nationale. Les élus en charge de la délégation Sécurité, c'est-à-dire le maire, Laurent Pommier et moi-même, ont connaissance des lieux à privilégier, et, en fonction des priorités, décident des implantations qui sont restituées auprès du Comité d'éthique, ce qui a été réalisé le 22 mai dernier.

Aussi, pour tous ces éléments, je vous propose d'actualiser la charte d'éthique de vidéoprotection annexée à la présente délibération, dans le respect du cadre fixé par l'article L 252-5 du Code de la sécurité intérieure, dont le principal objet, je le répète, est l'allongement de la durée de conservation des images jusqu'à 30 jours.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Je ne comprends pas trop pourquoi cette actualisation de la charte n'a pas été discutée pendant la réunion du comité. On nous l'a présentée, mais il n'y a pas eu vraiment de discussion. Le comité a duré à peine 45 minutes. D'après la charte, il est censé donner son avis sur chaque projet d'installation (article 1.1), mais nous n'en avons pas parlé dans le comité d'éthique. L'article 4.1 indique qu'il se réunit au moins une fois par an, qu'il doit répondre aux doléances des citoyens sur le fonctionnement du réseau de vidéoprotection, et veiller à ce que le système ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales. Nous n'en avons pas parlé.

Je trouve que c'est très bien d'avoir une charte, mais, pour moi, il faudrait quand même, dans les faits, que le comité ait plus d'importance, et qu'il soit réuni plus régulièrement, avec davantage de personnes. Nous l'avions dit en commission. C'était juste une remarque par rapport à ce point.

M. le Maire –

Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Effectivement, Madame Gerbe, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est pour cela que nous l'avons réuni en 2025. Par contre, quand vous dites qu'il a duré 45 minutes ; effectivement, c'est parce qu'il y avait très peu d'intervenants qui devaient être présents. J'ai la liste des présents. ANDAVI n'était pas là, alors qu'elle devait être présente. L'association de défense des droits de l'homme n'était pas là, alors qu'elle devait être présente, ainsi que les Vitrites de Nevers. En ce qui concerne le reste, il y a eu également un conseiller municipal qui n'était pas là. Deux conseillers municipaux. Vous étiez là, Madame Gerbe. Les interventions ont surtout été celle de l'attaché de justice qui représentait Mme Lehaitre, Procureure de la République, et celle du brigadier-chef qui représentait le commissaire.

À partir du moment où il y a déjà 5 personnes qui doivent être présentes et qui ne sont pas là, les 45 minutes auraient pu durer 1 heure ou 1 heure 30.

Par contre, je suis tout à fait de votre avis que, vu que cela datait de 2023, c'est au moins une fois par an qu'il devrait se réunir.

Mme Gerbe – C'est dans la charte.

Mme Mangel – C'est dans la charte, tout à fait. Nous allons veiller à cela. Vous savez très bien que j'ai repris cette délégation, Madame Gerbe ; le temps que tout se remette en place... Vous voyez que nous nous y tenons.

M. le Maire – J'entends les interventions de chacun. J'invite effectivement à ce que cette charte soit respectée. Vous le savez, ce n'est pas notre façon de faire, en tout cas, de créer des instances qui ne servent pas. Je souhaite donc vraiment que les statuts soient respectés.

Emilie Chamoux, puis Laurent Pommier.

Mme Chamoux – Je voulais revenir sur l'absence de la Ligue des Droits de l'Homme lors de ce comité. En fait, s'il y a un comité d'éthique, je pense que vraiment tout son intérêt réside dans le fait que, justement, on puisse y faire intervenir des personnes qui sont en charge de veiller au respect des droits des êtres humains. S'il n'y a pas de représentant de cette association, ne serait-il pas possible de trouver d'autres personnes qui représenteraient les droits des citoyens ?

Je n'ai toujours pas compris où exactement, et comment seront signifiées les verbalisations en cas de non-respect, par exemple, des règles de vitesse, ou d'infractions au Code de la route qui seraient constatées par le biais des caméras de vidéoprotection ; comment cela serait-il signalé au contrevenant ? Je vous remercie.

Mme Mangel – Madame Chamoux, je vais vous répondre sur une chose, et puis je laisserais Laurent Pommier répondre à votre deuxième question.

En ce qui concerne la Ligue des Droits de l'Homme, je vous précise qu'ils ont été invités à la fois par écrit et par mail. Cette invitation a également été relayée à Dijon. Mais nous n'avons pas eu de réponse ni de Nevers ni de Dijon.

Mme Chamoux – Je me permets juste cette réponse ; si cette association n'est plus représentée à Nevers, comment fait-on dans ce cas-là ?

M. Pommier – Ils ont été informés. Nous avons écrit à Dijon également. À un moment donné, je pense qu'ils auraient pu être présents, ou envoyer quelqu'un.

M. le Maire – Je voudrais vous rassurer, Madame Chamoux, d'abord parce que nous avons fait le nécessaire pour les associer. Je n'ai strictement rien contre la Ligue des Droits de l'Homme, d'autant plus qu'on m'avait demandé, il y a quelques années, de la présider. Étant diplômé en droits de l'homme, cela m'intéressait aussi. Croyez-moi que, eu égard à mes fonctions de maire, qui m'incitent à être aussi responsable des libertés publiques sur mon territoire, je suis très attaché à ce qu'on trouve cet équilibre, sur l'utilisation de la vidéoprotection, entre la liberté individuelle et la liberté publique. Je regrette aussi cette absence. Mais nous n'allons pas décider à leur place. Peut-être un jour se manifesteront-ils. Mais on ne peut pas décider pour les absents.

Laurent Pommier.

M. Pommier – Pour répondre à la deuxième question, c’est essentiellement la CNIL, organisme indépendant, qui s’assure du respect des procédures dans le cadre de la vidéoverbalisation, et c’est bien la préfecture, et notre installation est bien sûr vérifiée quant à sa conformité.

M. le Maire – Je vous demanderais de faire en sorte que cette charte fonctionne, avec le comité correspondant. Merci d’avance.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C’est adopté à l’unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l’unanimité.

2025-089

Approbation d’une convention de partenariat entre l’État et la commune de Nevers relative à la vidéoprotection urbaine

M. le Maire – Laurent Pommier va évoquer l’approbation d’une convention de partenariat entre l’État et la commune de Nevers concernant la vidéoprotection urbaine. C’est la délibération n°28. Merci.

M. Pommier – J’espère que je ne serai pas trop long, mais ça va quand même amener, par rapport aux interrogations qu’il y a eu lors de la commission 4, un certain nombre de précisions. Le déroulé sera donc peut-être un peu plus long que ce que j’ai pu faire lors de la commission 4.

En préambule, je rappelle que la commune de Nevers a mis en place un dispositif de vidéoprotection urbaine, comme vous le savez tous, géré par le Centre de Supervision Urbain. Cela répond à la volonté politique de la Ville de Nevers d’être dans un schéma de prévention, de lutte contre la délinquance, et de sécurisation de l’espace public.

Dans ce cadre, l’objet de cette convention est de définir un partenariat entre l’État, représenté par la Direction Départementale de la Police Nationale, et la commune de Nevers. C’est l’objet, effectivement, de l’article 1, qui définit les conditions d’exploitation du dispositif de vidéoprotection, ses modalités de transmission, et les modalités de mise à disposition des informations par le CSU de Nevers.

Concrètement, il s’agit de la mise en place de renvois d’images vers le service de la Police nationale. Pour que vous puissiez bien matérialiser les choses, je vous rappelle que du matériel technique est installé au sein de la Direction Départementale de la Police Nationale de la Nièvre, permettant le visionnage par un déport des images du CSU vers la Police nationale. Ces travaux de déport du CSU vers la Police nationale ont généré un coût de 44 356 € TTC, mais qui a été pris en charge à 100 % par l’État, dans le cadre des fonds FIPD.

Ces matériels sont reliés au moyen d’une ligne dédiée et sécurisée au réseau de la Ville de Nevers. Il a été décidé récemment, le 10 juin 2025, de procéder à la formation de deux opérateurs de la Police nationale. Pour rappel, ce déport ne sera effectif qu’après la validation du Conseil municipal.

Concernant les modalités techniques et opérationnelles, les renvois d’images vers la Direction Départementale de la Police nationale sont activés en permanence. Les personnels de la Police nationale sont habilités à prendre le contrôle sur les caméras pour un temps limité, et relatif à la gestion d’un événement opérationnel, et en lien avec des nécessités d’investigation, après un accord préalable du responsable du CSU.

Lors de manifestations ou d’événements ayant lieu sur la voie publique, un fonctionnaire de la Police nationale peut être envoyé au CSU afin d’assurer une véritable liaison opérationnelle.

Rappel : Lorsque le CSU est fermé, la Police nationale assure la surveillance du système de vidéoprotection *via* ce déport au commissariat.

L'enregistrement de ces images obtenues ne peut s'effectuer au sein de la DDPN que sur réquisition de l'autorité judiciaire.

Évidemment, ces matériels ne sont pas accessibles au public. Ce réseau vidéo est indépendant, protégé, et seul le DDPN est habilité à accéder aux images obtenues par les renvois, après arrêté de la préfecture de la Nièvre.

Il est également mis en place un comité d'éthique, pour assurer le suivi et l'évaluation de ce dispositif de vidéoprotection.

Il est mis en place un comité de pilotage, qui a pour mission de participer à l'élaboration du dispositif de vidéoprotection et son évolution, d'évaluer les résultats dudit dispositif par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs, qui permettront une analyse de l'évolution de l'état statistique, d'un point de vue qualitatif comme quantitatif ; analyse aussi de la proportion des affaires résolues grâce à la vidéoprotection ; demandes de consultations dans le cadre judiciaire ; effets sur les délais d'intervention, en moyenne générale et dans les zones vidéoprotégées.

Ce comité de pilotage se réunit une fois par an. Il est composé de Monsieur le Maire ou de son représentant, de 6 conseillers municipaux, dont un élu de l'opposition, de trois personnalités qualifiées (représentant du tribunal judiciaire, représentant du commissariat de police, un représentant de la police municipale intercommunale) et de personnes issues d'associations ou d'organismes dont la mission est de veiller au respect des droits de l'homme.

Cette convention est signée pour une durée de 5 ans, et renouvelable par tacite reconduction.

Lors de la commission, il est apparu un bémol sur la rédaction de l'article 7. Cela relevait d'une erreur de frappe. Cela a été corrigé, et mis à jour.

J'espère avoir bien répondu aux interrogations qui avaient été soulevées lors de l'examen du point en réunion de la Commission 4, et que les personnes qui s'étaient abstenues lors de la Commission émettront un avis favorable pour la validation de cette convention. Voilà ce que je pouvais dire.

M. le Maire –

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Je voulais insister quand même sur cet outil, qui est aujourd'hui indispensable, et toutes les villes le font ; j'ai envie de dire « malheureusement », vu les moyens que cela nécessite. Insister aussi sur le fait que nous avons porté la conservation des images de 21 à 30 jours, qui est le délai maximum, parce que, dans certaines affaires, les plaintes tardent à être déposées, et donc c'est compliqué après. Évidemment, on ne peut pas déroger aux délais de conservation des bandes vidéo. Et insister aussi sur l'efficacité de notre CSU, qui permet aujourd'hui grand nombre de résultats. Quand on voit un certain nombre de succès qui sont relevés par la presse dans le cadre des faits divers, la vidéo y est dans une grande proportion, pour les interpellations, immédiates ou plus tard, et notamment la vidéoverbalisation, qui nous donne aujourd'hui, avec les nouvelles caméras, une visibilité même plein phare de la plaque minéralogique à toute heure du jour et de la nuit, et c'est un vrai plus pour réduire l'impunité.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

J'ai cru comprendre que la sécurité allait être un sujet majeur des municipales....

- M. Pommier – Je suis toujours étonné des abstentions. J’ai demandé en Commission 4 pourquoi il y avait des abstentions. Il y avait quelques interrogations, effectivement ; sur lesquelles je pense que nous avons répondu aujourd’hui. Mais on est toujours avec un phénomène d’abstention ici. J’ai donc du mal à comprendre. Je vois que Marie-Rose Gerbe va m’expliquer, donc ça me ravit.
- M. le Maire – Chaque chose en son temps, Monsieur Pommier. Madame Gerbe.
- Mme Gerbe – Déjà, on n’a pas à se justifier. Mais juste pour dire que nous nous sommes tout le temps abstenus pour les sujets portant sur la vidéoprotection. Nous nous abstenons donc concernant cette délibération.
- M. le Maire – Nous nous en souviendrons ; les Neversois aussi.

ATTRACTIVITE

2025-090 *Convention de partenariat Syndicat des commerçants des marchés de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de Roanne/ Ville de Nevers – Braderie dimanche 29 juin 2025*
Adopté à l’unanimité.

2025-091 *Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guérigny*
Adopté à l’unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2025-092 *Prix Pierre Béréqovoy 2024-/2025*
Adopté à l’unanimité.

2025-093 *Changement de statut de l’école de la Chaumière à la rentrée scolaire 2025-2026*

- M. le Maire – Nous passons à la délibération n°32, pour le changement de statut de l’école de la Chaumière à la rentrée scolaire 2025-2026. Madame l’adjointe à l’éducation, vous avez la parole.
- Mme Pitoun – Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du dialogue relatif à la préparation de la carte scolaire 2025/2026, les projections d’effectifs à l’école maternelle de la Chaumière ont été présentées. L’effectif attendu dans cette école était de 47 élèves pour 3 classes, soit une moyenne de 15,67 élèves.
- Suite à concertation, la DSDEN et la Ville de Nevers ont proposé la création d’une classe de GS / CP implantée à l’école de la Chaumière, obligeant à modifier le statut de l’école maternelle en école primaire. Dans cette perspective, l’école de la Chaumière pourrait accueillir une dizaine d’élèves de CP qui auraient dû être inscrits à l’école élémentaire Barre/Manutention.
- Le projet a été présenté le 17 avril dernier aux familles des élèves de GS ainsi qu’aux enseignants de l’école maternelle de la Chaumière et de l’école de la Barre-Manutention, qui ont acté le principe.
- L’avis du conseil d’école et l’avis du Conseil municipal approuvant le changement de statut sont requis pour valider la démarche.
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.211.1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212.1 ;

Vu la circulaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche N°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré ;

Considérant le dialogue mis en œuvre entre la DSDEN et la Ville de Nevers dans le cadre de la préparation de la carte scolaire de la rentrée 2025 ;

Considérant les projections d'effectifs à la rentrée 2025 à la maternelle de la Chaumière ;

Considérant que la création d'une classe GS/CP a été proposée ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une concertation le 17 avril 2025 auprès des parents d'élèves de GS de l'école de la Chaumière et des enseignants de l'école de la Chaumière et de l'école de la Barre Manutention ;

Considérant l'avis du Conseil d'école de la Chaumière du 19 juin 2025 ;

Il est proposé en commun accord avec la DSDEN de procéder au changement de statut de l'école maternelle de la Chaumière en une école primaire dès la rentrée de septembre 2025.

M. le Maire –

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Je suis particulièrement surpris par cette délibération. Que, dans certaines communes avec une seule école, les élèves de CP doivent rester avec des élèves de maternelle, c'est concevable, et c'est même courant. Mais, dans une ville de 30 000 habitants, avec 16 écoles, c'est quand même beaucoup plus surprenant.

Des élèves pensant être en dernière année de maternelle, et prévoyant d'aller dans la « grande école », vont donc devoir accepter, voire se résigner, de rester à la « petite école ».

Comment en est-on arrivé à prendre cette décision ? Sachant, en plus, que les autres écoles du centre-ville seront bien fréquentées, si j'en crois les chiffres qui nous étaient donnés.

Je pense que la sectorisation aurait peut-être pu être revue, pour que de futurs élèves de petite section soient inscrits à l'école de la Chaumière, pour permettre d'atteindre le palier empêchant la fermeture d'une classe.

Et puis, même sans cela, 16 élèves par classe, c'est défendable, encore, quand même. Cette prévision de 47 n'est qu'un minimum, qui ne peut qu'augmenter, normalement, avec la dynamique de la ville, dont vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire. Ou alors même en rappelant à Mme la Directrice Académique que d'autres écoles dans le département ont cette moyenne.

Pour finir, je suis quand même content et heureux que cette délibération rappelle la définition d'une école maternelle, d'une école élémentaire, et donc d'une école primaire. On fait souvent l'erreur, dans cette enceinte, et dans d'autres. J'espère qu'elle sera moins faite.

M. le Maire –

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

La décision de la DASEN pour cette carte scolaire, qui est sa décision, vise aussi à alléger les effectifs de l'élémentaire de l'école de La Barre. Vous dites que les enfants resteront dans une

école maternelle, mais les enfants, en grande section, vont passer en école élémentaire, dont ils seront les plus petits. Ils préfèrent parfois être plus grands dans la petite école que plus petits dans la grande école. Nous en avons parlé aux parents ; ils ont été ravis de garder, par exemple, les mêmes ATSEM, etc. Et on peut aussi signaler les deux avis favorables des deux conseils d'école. Aux deux conseils d'école, tout le monde avait des avis favorables.

M. le Maire – Guillaume Largeron.

M. Largeron – Merci, Monsieur le Maire. Je siége dans les deux conseils d'école pour représenter la collectivité, et, effectivement, comme le disait Mme Pitoun, le vote était unanime ; les parents sont très favorables à la démarche, et n'y voient absolument aucun inconvénient. Ce n'est pas du tout vécu comme un traumatisme par les enfants. Eux-mêmes n'avaient pas forcément conscience de ce changement. Pour eux, ce n'était pas forcément un changement d'école. Ils vont rester sur le site ; c'est tout, cela ne change rien pour eux. Ils n'ont pas idéalisé une autre école, et donc tout va très bien. Ne projetez pas vos propres intentions sur des enfants ; je vous garantis que tout va bien.

Effectivement, la sectorisation sera probablement à revoir, et un travail a déjà été engagé, en partenariat, d'après ce que je sais. Il n'y a donc pas de difficultés majeures. C'est simplement que la sectorisation, c'est des dominos : quand on bouge, cela a des répercussions sur les autres établissements. Cela prend donc du temps ; cela ne se fait pas en un claquement de doigts, il faut accepter que cela prenne un peu de temps. Mais, oui, à terme, il faudra la revoir, la sectorisation. On ne peut pas espérer que ce soit une solution pérenne, c'est certain.

M. le Maire – Je voulais ajouter que, plutôt que de s'inquiéter pour rien, cela peut être temporaire. Ensuite, que globalement, les écoles du centre-ville ont pris davantage d'enfants, et que la sectorisation que vous appelez de vos vœux, évidemment nous avons commencé à la revoir, y compris pour les modifications anticipées sur les écoles Jules Ferry, Albert Camus et Guynemer, et qu'évidemment celles-ci en engendreront d'autres.

Nous travaillons aussi la modification des transports urbains, avec une nouvelle délégation, et un nouveau schéma, qui évoluera, en tenant compte de la fréquentation. Je pense évidemment à l'école Alix Marquet, par exemple, et à ce quartier Faidherbe-Maupas.

Beaucoup de changements et d'adaptations, qui seront très réguliers, et qui engendreront aussi, sans doute, des habitudes de fréquentation modifiées. L'important, c'est que l'école de la Chaumière demeure, c'est qu'on évite la saturation de l'école de la Barre, comme cela a été dit. Il me semble important, au-delà du lieu géographique, que les enfants – et ce n'est pas vous qui me direz le contraire – soient en nombre raisonnable pour avoir leur enseignement, et je pense que c'est la priorité qui compte. Que n'avons-nous entendu quand nous avons appliqué le projet du précédent maire de regrouper des écoles !

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2025-094

Convention de mise à disposition de locaux à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire à Nevers Agglomération

Adopté à l'unanimité.

2025-095

Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2025

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Amandine Boujlilat va aborder la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat pour le projet de réaménagement de la butte des Bas-Montôts, sur laquelle nous serons, d'ailleurs, demain.

Mme Boujlilat – Oui, tout à fait. Merci.

Comme vous le savez, la Ville de Nevers poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, et en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, en transformant, entre autres, des espaces inutilisés en lieux plus agréables pour les habitants.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale visant à répondre à des besoins qui nous sont remontés aussi du terrain, et en particulier aussi en direction d'un public intergénérationnel. En effet, sur le quartier des Montôts, il y a eu une vague importante de démolitions d'immeubles, avec un terrain d'un peu plus de 2 hectares, dénommé « La Butte des Bas-Montôts » qui est devenue un espace en friche depuis plusieurs années maintenant. Il se situe en cœur de quartier prioritaire de la ville, entre les Montôts et la Grande Pâturée, et il y a une absence d'aménagements qui crée une division entre ces deux pôles du quartier, ce qui est dû à une opération ANRU qui avait existé sur le quartier ouest, et qui s'était terminée en 2013, mais qui n'a pas pu aller jusque sur l'emprise des Montôts. Visuellement, on a donc un quartier qui est coupé en deux.

Cette friche des Bas-Montôts, bien qu'elle ait été sécurisée par des palissades métalliques, pas franchement esthétiques, mais qui avaient le mérite, à un moment donné, d'avoir été mises à cet endroit, et notamment pour empêcher des installations illégales. Il y en a eu à une époque, quand les bâtiments qui se trouvaient sur cette butte ont été démolis. Ces palissades génèrent une pollution visuelle, déjà ; environnementale aussi. Et puis elles génèrent des dépôts sauvages, sur le quartier. Mais les habitants nous ont remonté, de façon assez régulière, des jets de déchets au-dessus des palissades, et cela crée une image, évidemment, négative du quartier, avec un sentiment aussi, parfois, de déconnexion de la part des habitants. Cela a pu empêcher jusqu'à maintenant une circulation fluide entre les différents secteurs du quartier, et cela a pu créer un environnement peu accessible, finalement, avec toute la partie arrière du quartier des Montôts moins accessible, plus loin des services, des commerces, et des espaces publics, pas toujours en très bon état.

Ce projet de réaménagement s'inscrit dans un effort continu de la Ville de Nevers pour améliorer la qualité de vie des habitants, comme je le disais ; mais il s'inscrit surtout dans une démarche partenariale, que nous avons travaillée en lien avec l'Agglomération, avec les services de l'État, avec Nièvre Habitat, qui est le plus gros bailleur sur le quartier, avec le centre social ESGO aussi, puisque les habitants du quartier fréquentent largement le centre social. Ce projet repose sur des diagnostics que nous avons pu partager les uns et les autres, avec une étude de préfiguration qui avait pu être travaillée sur la question de la revitalisation de la friche il y a maintenant quelque temps.

L'idée est vraiment d'aller sur la priorité n°1 de notre nouveau contrat de ville, puisque le cadre de vie était ressorti comme vraiment étant la première priorité identifiée par les habitants, dans la continuité d'une dynamique d'aménagement que nous avons impulsée par la réalisation d'équipements structurants sur différents quartiers. Je rappelle le projet de terrain multisports des Courlis, l'aire de jeux des Bords de Loire, qui va bientôt sortir sur le quartier. Vraiment, la question de cette friche s'est très vite posée, avec des investissements plus importants. C'est aussi la raison pour laquelle elle se pose maintenant.

C'est un projet qui est porté par Nièvre Habitat, puisque Nièvre Habitat est propriétaire de l'emprise de la butte, notamment avec l'installation de mobilier urbain, de bacs potagers, pour transformer cette butte en un espace public finalement sécurisé, fonctionnel, et beaucoup plus agréable.

En termes d'étapes du projet, les palissades ont été retirées et un nettoyage du site a été réalisé. En effet, on approchait des beaux jours, et Nièvre Habitat a enclenché les choses à la fin du printemps. On a déjà une petite transformation de cette butte à l'heure actuelle. L'idée est vraiment de lancer une démarche de concertation et d'implication des habitants un peu plus poussée, pour réfléchir aussi au devenir du quartier. L'idée est vraiment de recueillir leurs attentes et leurs idées, même si, nous, nous en avons déjà. Mais l'idée, c'est vraiment de les associer au maximum à la démarche.

Les travaux de désenclavement, de nettoyage, ont débuté. L'idée est vraiment de procéder à l'installation de petits équipements urbains légers. Je pense à du mobilier urbain, à plus de végétalisation, à des jeux pour enfants, par exemple. Et puis d'améliorer l'accessibilité et la convivialité de l'espace, en travaillant notamment sur une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite notamment. Et vraiment ce projet s'inscrit dans l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle d'investissements, parce qu'il faut anticiper ce genre d'opérations, et il faut les phaser dans le temps, parce qu'on ne peut pas agir partout au même moment, et il faut prévoir ces investissements.

Monsieur le Maire vous le disait, nous avons une réunion publique demain soir à ESGO, avec les habitants, à 18 h 00, pour présenter ces aménagements, qui ont débuté, et qui vont se poursuivre, et commencer cette phase de concertation avec les habitants.

Le budget prévisionnel est de 120 000 €. Il s'agit là de financer en partie ces aménagements, qui sont répartis comme suit : 30 000 € pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain. Ils nous ont sollicités aussi à hauteur de 15 000 € pour la mise en place de bacs potagers partagés, et il y a là un concours important du Conseil de quartier ouest pour monter à 45 000 € sur ces aménagements. Mais on est bien sur un projet global à hauteur de 120 000 €.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je voulais juste ajouter que tout le monde est convié demain soir à 18 h 00 devant l'espace Stéphane Hessel pour évoquer l'avenir de ce quartier, qui avait été approché par l'ANRU 1. Nous avons accéléré des démolitions qui ont mis beaucoup trop de temps, mais qui aujourd'hui nous permettent d'avoir une meilleure visibilité sur ce que nous pourrions réaménager. L'idée, c'est de travailler, dans le partage et l'implication de chacun, sur ce qui pourrait se dessiner, et qui pourrait être multiple, sous réserve des financements que cela représentera.

Concernant la délibération précédente, et pour éviter que ne soient créées des polémiques qui n'existent pas, je précise que les parents ont été satisfaits, et nous ont remerciés justement d'avoir maintenu le nombre de classes existantes, quelques soient les enfants, avec un travail qui se fera dans l'objectif de retrouver trois classes de maternelle, y compris en jouant sur la sectorisation, et certaines écoles pas loin auraient besoin d'être soulagées de façon supplémentaire. On peut avoir des réinscriptions dans ce quartier également.

Pour ce qui est des Montôts, nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-097

Soutien au projet d'aménagement de la « U » porté par le centre social Accords de Loire – Attribution d'une subvention
Adopté à l'unanimité.

2025-098

Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'association ASEM – Attribution d'une subvention
Adopté à l'unanimité

SPORT ET BIEN ETRE

2025-099

Convention de partenariat – Manifestations sportives estivales 2025

M. le Maire – Yannick Chartier va aborder la délibération n°38 pour les manifestations sportives estivales 2025, en rappel.

M. Chartier – Bonsoir Monsieur le Maire. Merci.

Le dynamisme de la vie associative locale contribue au développement social, sportif, culturel et éducatif des habitants, ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

La Ville de Nevers accompagne les associations, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et de leurs actions auprès des Neversois.

Pour la saison estivale 2025, les associations « Nevers Triathlon », « Comité Départemental de Tennis de la Nièvre » et « Jeune Garde Sportive Nivernaise cyclisme » organisent les manifestations sportives suivantes :

- Triathlon de Nevers, les 9 et 10 août 2025,
- 27^{ème} Tournoi international de tennis Nevers-Nièvre, du 14 au 21 septembre 2025,
- Course cycliste souvenir Jean-Luc Vernisse, le 21 septembre 2025.

Par délibération en date du 19 décembre 2024, la Ville de Nevers a attribué dans le cadre de ces manifestations, une subvention de 2 800 € à l'association « Nevers Triathlon », de 2000 € à l'association « Comité Départemental de Tennis de la Nièvre », et de 800 € à l'association « Jeune Garde Sportive Nivernaise Cyclisme ».

Afin de contribuer à l'organisation de ces événements, la Ville de Nevers souhaite apporter une aide matérielle et logistique. Les engagements de chaque partie sont établis dans les conventions de partenariat jointes au dossier.

Je vous propose d'adopter ces conventions de partenariat, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à les signer.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-100

Attribution d'une subvention et approbation d'une convention de partenariat avec l'association USO Nevers Handball « Tournoi des Ducs StarLigue »

M. le Maire – Yannick Chartier enchaîne sur la délibération n°39 pour l'attribution d'une subvention, et l'approbation d'une convention de partenariat avec l'USON Nevers Handball, et le « Tournoi des Ducs StarLigue ».

M. Chartier – L'Association USO Nevers Handball organise le vendredi 22 et samedi 23 août 2025, le 1^{er} tournoi des Ducs. Il s'agit d'un tournoi de hand-ball regroupant 4 équipes professionnelles, Chambéry, Créteil, Dunkerque, Tremblay, de la plus haute division nationale : la Liqui Moly Starligue.

Une convention de partenariat a été rédigée entre la Ville de Nevers et l'association afin de fixer les engagements respectifs entre la Ville de Nevers et l'association.

La Ville contribue financièrement aux frais engagés par l'association en attribuant une subvention municipale telle que définie dans l'article 5 de la convention, d'un montant de 2 000 €.

La Ville s'engage, également, à fournir, sous réserve de ses capacités logistiques et opérationnelles, le matériel sollicité pour la manifestation par l'association USO Nevers Handball.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'association, d'apporter l'aide financière à hauteur de 2 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Chartier –

Je voulais profiter de mon intervention pour informer le Conseil municipal que la Ville de Nevers a été labellisée « commune sportive ». C'est avec grande fierté que je précise cette information, puisque la Ville a obtenu le label sportif de Bourgogne Franche-Comté, attribué dernièrement par le Comité Régional Olympique et Sportif. C'est une décision qui est délivrée pour 2025 à 2028, et qui récompense et encourage la politique de la Ville de Nevers en faveur du sport amateur et professionnel, accessible à tous.

Des représentants du CROSS BFC sont venus en visite ici, et ont pu mesurer la qualité des relations que nous entretenons avec 109 clubs et associations. Nous avons 7 563 adhérents au niveau de la ville. Ils ont pu noter l'ensemble des mises à disposition des équipements ; ainsi que l'organisation et la promotion d'activités physiques, notamment avec des actions telles que les Olympiades, qui auront lieu samedi prochain, ou la campagne « Je bouge 30 minutes par jour ».

Nous avons pu mettre en avant les axes principaux suivants :

La pratique du sport pour tous, avec l'accès libre aux équipements extérieurs,

Le développement de la pratique handisport,

La diffusion gratuite et en plein air de grands événements sportifs,

Le développement du sport santé et du sport bien être,

Le soutien et le développement de la compétition à haut niveau,

Le soutien des actions sportives à caractère social,

Le soutien à la formation,

Le développement des filières de type « Sports Etudes »,

L'entretien et l'amélioration des équipements sportifs (nous en avons parlé tout à l'heure sur la question du stade Léo Lagrange, et la construction d'un nouveau terrain de padel)

La politique sur l'e-sport.

Je voulais donc informer les Neversois et le Conseil municipal de cette récompense.

M. le Maire –

Merci. Je vous propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-101

Convention de partenariat entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – UEHDR de Nevers (ministère de la Justice) et la Ville de Nevers pour le tournoi de football éducatif du 9 juillet 2025

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2025-102 **Création d'un nouveau tarif au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers : un « pass » visite libre et visite guidée du patrimoine**
Adopté à l'unanimité.

2025-103 **Saison culturelle 2026-2026 – Partenariat entre la société Reelax Tickets et la Ville de Nevers**

M. le Maire – Sur la partie Culture, j'invite Richard Bartolo à présenter la délibération n042, concernant la saison culturelle 2025 et 2026, avec le partenariat passé entre la société Reelax Tickets et la Ville de Nevers.

M. Bartolo – Merci, Monsieur le Maire.

Vu la volonté de la Ville de Nevers de favoriser l'accès du public aux spectacles programmés par le Théâtre Municipal,

Considérant que la société Reelax Tickets est spécialisée dans la sécurisation des transactions de billets entre particuliers,

Considérant que Reelax Tickets propose une plateforme permettant l'achat et la revente de billets en toute sécurité, garantissant des transactions légales et équitables,

Considérant que cette solution constitue un service complémentaire pour les spectateurs et qu'elle sera intégrée à la billetterie en ligne du Théâtre Municipal grâce à l'intervention technique du prestataire actuel, la société Supersonic,

Considérant que cette prestation est proposée sans frais pour la Ville de Nevers, et que seul l'acheteur se verra appliquer des frais de service de 10 % du prix du billet, perçus directement par Reelax Tickets,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et le Reelax Tickets pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en définit les conditions.

Je tiens à préciser qu'une consultation auprès des différents opérateurs de ce secteur a été réalisée, et que la société Reelax Tickets a été retenue comme présentant l'offre la plus intéressante, notamment en termes de sécurité et de fiabilité dans les transactions.

Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contraires à cette évolution ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-104 **Partenariat entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel**

Adopté à l'unanimité

2025-105 **Adhésion de la Ville de Nevers au réseau « La Matrice » de l'association Bourges 2028 – Convention de partenariat entre Capitale européenne de la culture et la ville de Nevers et versement de subvention pour la période 2025-2029**

M. le Maire – Françoise Hervet va aborder la délibération n°44 sur l'adhésion de la Ville de Nevers au réseau « La Matrice » de l'association Bourges 2028, avec une convention de partenariat avec notre ville.

Mme Hervet – Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Bourges 2028 a été créée pour conduire la préparation et la réalisation de Bourges 2028, Capitale européenne de la Culture,

Considérant que Bourges 2028 a mis en place un réseau, nommé « La Matrice » qui regroupe des villes proches pour développer des projets dans ce cadre,

Considérant qu'en adhérant à « La Matrice » la Ville de Nevers sera associée aux projets culturels de Bourges 2028, Capitale européenne de la Culture, et que les artistes et associations de Nevers auront ainsi la possibilité de candidater aux appels à projets,

Considérant l'intérêt que représente ainsi cette adhésion pour le développement culturel de Nevers,

Je vous propose :

- De valider l'adhésion de la Ville de Nevers à la Matrice Bourges 2028,
- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour une durée de cinq ans.

Il est bien indiqué, dans la convention de partenariat, que les montants étaient prévisionnels. Cela a été discuté lors d'une assemblée générale à laquelle j'ai participé à Bourges. Évidemment, des villes autour de Bourges étaient présentes. Nous sommes pour l'instant 47 partenaires, mais ils en attendent d'autres, y compris des partenaires européens.

Nous savons par avance qu'à ce titre un projet d'exposition sur la céramique au musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers est d'ores et déjà en réflexion, ce qui est un gros projet et une très belle exposition, en cohérence avec les objectifs de « La Matrice », et en lien avec d'autres partenaires.

Nevers s'engagerait toujours à poursuivre la promotion du « Train du Printemps », qui fonctionne de mieux en mieux, sachant que nos étudiants le prennent et peuvent revenir en totale sécurité lors de ce festival. Un projet est initié par les Archives municipales communautaires de Bourges sur la valorisation de l'histoire commune à nos territoires. Nous sommes complètement intégrés dans le projet, sachant que j'ai proposé, et j'en ai parlé également lors de cette assemblée, que nos étudiants en beaux-arts travaillent ensemble à un projet, et qu'il soit réalisé en 2028 un grand rassemblement d'étudiants à l'occasion de ce projet. Apparemment, l'idée a plu. J'espère donc vraiment de tout cœur que la Ville de Nevers sera mise en avant lors de ce beau projet « Bourges, capitale européenne de la culture 2028 » et que ça rejaillira sur nous.

M. le Maire – Y a-t-il des observations ?

Je vous propose de voter pour la poursuite du soutien que nous avons apporté dès le premier jour à Bourges, et qui nous fera aussi bénéficier de ce label, sur les années qui viennent. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

- M. le Maire – Françoise Hervet va enchaîner avec la délibération n°45 pour l'actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de Nevers.
- Mme Hervet – Je tiens à dire que cette délibération a été modifiée. Je n'étais pas là lors de la commission, et j'ai revu, suite à des remarques, le problème, et cette fois-ci cela me semble beaucoup plus juste pour les familles. Je vous la propose.
- Vu la délibération n°2025-DLB023 en date du 18 février 2025 portant sur l'actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers,
- Vu la délibération n°2024-DLB251 du Conseil municipal du 19 décembre 2024 portant sur l'adoption du guide tarifaire 2025,
- Considérant que la mise en place d'un système de badges permettra la sécurisation des intervenants et usagers au sein de l'établissement, en particulier après la fermeture de l'accueil,
- Considérant que chaque élève inscrit se verra ainsi remettre un badge, pour l'année scolaire, sous réserve d'un paiement de dix euros en plus des droits d'inscription,
- Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 20 juin 2025,
- Je vous propose :
- D'approuver la modification des articles 5-1 « Accès au conservatoire » et 5-4 « Mise à disposition des salles » du règlement intérieur du Conservatoire,
 - D'instaurer un tarif de 15 € par badge, à régler par les élèves inscrits à compter de l'année scolaire 2025-2026 en cas de perte, quel qu'en soit le motif, pour procéder au paramétrage d'un nouveau badge,
 - D'instaurer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un tarif de 20 €, pour les mises à disposition de salles en cas de perte, quel qu'en soit le motif, des clefs et badges.
- Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025.
- A reçu un avis favorable en Commission 4 du 17 juin 2025. Le Conseil d'établissement du Conservatoire a émis un avis favorable à cette rectification.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
- Mme Hervet – Puis-je faire quelques annonces, Monsieur le Maire ?
- M. le Maire – Bien sûr.
- Mme Hervet – Je voudrais vous parler deux minutes de culture en général, et vous donner quelques chiffres. La médiathèque, cette année, a accueilli plus de 90 000 usagers, et nous avons prêté plus de 350 000 ouvrages. « La Médiathèque met les voiles » va se trouver à la Jonction du 16 juillet au 23 août. Cela permettra aux personnes qui viendront à cette médiathèque de s'inscrire gratuitement, et de ne pas payer d'abonnement. L'an dernier nous avons eu 250 inscriptions gratuites.
- Le Petit Théâtre a eu 83 % de fréquentation cette année, dont 91 % pour le festival « Drôle de Loire », 22 spectacles, soit 27 000 spectateurs accueillis, et 15 % en plus par rapport à l'an dernier.

Quant au festival Garden Party, pour la troisième année, il a lieu dans les jardins du musée, les 10, 11 et 12 juillet, où il y aura des ateliers pour les enfants, des spectacles, du cinéma, de la musique et une guinguette.

Il y aura également l'exposition des frères Thuillier, « L'œil absolu », exposition classée d'intérêt national. Cette exposition aura lieu du 28 juin au 31 décembre. L'inauguration se fera le 28 juin. Nous sommes, à la Culture, ravis, parce que nous voyons que nos Neversois, et pas que les touristes, se déplacent de plus en plus dans tous les lieux culturels, et vers toutes les expositions que nous mettons en place.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Derouault.

M. Derouault – On ne peut être que satisfait de ce changement par rapport au premier texte. Nous avions prévu d'intervenir, mais nous allons écarter.

M. le Maire – Très bien. Puisque tout le monde est satisfait, nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je précise que nous sommes en réflexion en fonction des demandes, mais il y en a déjà, pour ouvrir une classe de harpe.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-107

Tarifification du Théâtre Municipal de Nevers

Adopté à l'unanimité.

MOTION

2025-108

VFCEA, un enjeu stratégique pour l'aménagement du territoire et la transition écologique

M. le Maire – Il nous reste une motion et une question orale.

Je vous laisse lire la motion, dont vous avez la paternité, même si nous nous sommes mis d'accord sur le contenu précis.

M. Derouault – Merci, Monsieur le Maire.

C'est une motion sur la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.

« C'est dans un contexte d'urgence climatique et économique que s'est tenu le 16 avril à Luz y le colloque pour la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique en Corridor Fret Européen.

Les représentants des collectivités, des associations, des entreprises et des opérateurs ferroviaires présents ont fait état, malgré un contexte difficile, de leur volonté à relever ces défis. Dans cet objectif, le port de Nantes Saint-Nazaire, le Port Sec de Vierzon et les chargeurs travaillent à réduire le nombre de camions au profit du fret ferroviaire.

Une volonté qui trouve ses limites dans un manque d'investissements importants dans des infrastructures ferroviaires performantes, et permettant la circulation de trains lourds. D'où l'urgence qu'il y a, au regard des évolutions dans la recherche et l'exploitation d'énergies

nouvelles, à moderniser l'ensemble de la VFCEA et à la concrétiser en un Corridor Fret Européen.

Concrétiser la VFCEA en un Corridor Fret Européen est aussi un enjeu d'aménagement du territoire, de développement économique et d'emplois. En effet, il est possible de limiter le parcours des marchandises et matières qui sont susceptibles de traverser la Nièvre en travaillant à leur transformation et mise en valeur sur le territoire nivernais. Pour cela, les pouvoirs publics ne devraient-ils pas donner aux élus, aux habitants et aux responsables économiques des moyens pour travailler ensemble à l'implantation d'un Port Sec dans le Sud Nivernais ?

Reliée à l'Ouest aux ports de l'Atlantique, et à l'Est à l'Europe Centrale, intégrée aux schémas de transports européens et internationaux, et ainsi reconnue comme Corridor Fret Européen, la VFCEA tournerait les territoires bourguignons et francs-comtois et leurs habitants vers l'avenir.

Au regard de l'ensemble de ces enjeux, le Conseil municipal de Nevers demande à l'État, à SNCF Réseaux, à la Région Bourgogne Franche-Comté, de continuer le partenariat autour des travaux Nevers -Chagny-Montchanin, et, en associant l'Union européenne, de

- Faire de la VFCEA un Corridor Fret Ferroviaire Européen multimodal, performant et complémentaire du routier et du fluvial,*
- Moderniser cette transversale, qui assure, quelle que soit l'énergie de traction, la circulation des trains de fret. Cela suppose notamment la mise au gabarit de l'ensemble des ponts et tunnels et la modernisation du triage ferroviaire de Gevrey,*
- Réaliser une étude de raccordement des zones industrielles et de complémentarité entre le ferroviaire, le routier et le fluvial,*
- Réaliser, pour leur mise en valeur localement, une étude sur le flux et la nature des produits et matières susceptibles de traverser la France,*
- Proposer un financement de ces mesures via une partie des ressources provenant des concessions autoroutières qui vont revenir à l'État, et par la création d'un fonds européen d'investissement écologique et économique, alimenté par des avances de la BCE.*

Vous nous aviez reproché, il y a quelque temps, de n'avoir pas toujours un discours très positif. À travers cette motion, que vous partagez avec nous, c'est ce que nous voulons essayer de faire : évoquer ici le fait essayer d'avoir un projet pour dynamiser notre région, et qui ait, en plus, un intérêt écologique important, pour éviter, par exemple, de faire passer tous les trains par Paris, et pour éliminer un maximum de camions des routes, et relier enfin l'Atlantique au centre de l'Europe, à la Suisse, en passant par Dijon et Lyon. »

M. le Maire –

Merci. Nous nous sommes mis d'accord sur cette motion, dont vous aviez rédigé l'essentiel, et des modifications ont été demandées de notre part, parce qu'on ne peut qu'être d'accord pour développer un réseau qui concerne notamment la Nièvre. Nous avons eu la venue du Président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, qui va quitter ses fonctions en fin d'année ; que je connaissais lorsqu'il présidait Keolis. La présidente de région a choisi Nevers pour annoncer la mise en concurrence du premier lot de la SNCF. J'en ai profité pour passer quelques messages. Cette ligne, je m'en rappelle en tant que citoyen, était annoncée depuis très longtemps, cette amélioration et cette VFCEA. Nous n'avons pas beaucoup avancé, si ce n'est les travaux qui ont été réalisés sur Nevers-Dijon, dont on sait qu'ils n'ont pas de plus-value, ni en temps, ni en confort, d'ailleurs. Nous avons été oubliés, très clairement, par la SNCF, et je ne manque pas de le dire.

Sur l'enjeu, alors que d'autres pays européens y parviennent, de diminuer le fret routier au profit du fret soit par voie navigable, soit par train, nous n'y arrivons pas, et le fret routier augmente chaque année. Il y a donc un vrai sujet, et sans doute cela passe peut-être par les infrastructures. Même si je me doute que ce projet sera de longue haleine, je pense qu'il faut marquer, effectivement, notre soutien à celui-ci, notre ambition, et qu'un jour cela puisse effectivement permettre ce grand raccordement, qui ferait de nous une des étapes importantes de cette voie.

Je pense donc qu'on ne peut qu'être tous d'accord sur ce développement qui serait salubre, en termes de développement durable, en termes de sécurité routière, et en termes d'efficacité et de temps de transport. Mais le combat sera long. Mais on a l'habitude dans la Nièvre des longs combats. Je le rappelle, 35 ans pour avoir une A 77 qui rejoigne le sud et la RCEA, c'est quand même un record, et j'en passe et des meilleures. Je ne parle pas de la LGV annoncée en 2000, qui ne pointe toujours pas son nez, évidemment.

Bref, pour en revenir à notre sujet, je vous propose que nous votions tous ensemble cette motion. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité. Je vous propose que nous transmettions cette motion jusqu'à la Région et au ministère des Transports. D'ailleurs, comme j'accueille un conseiller du Président de la République demain, je pourrai lui remettre en mains propres.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Je propose également de pouvoir l'adresser à l'association qui s'est constituée, et qui se réunit le 7 juillet, l'association sur la ligne ferroviaire Grand Centre Auvergne qui se constitue et qui permettra aussi d'avancer sur ces sujets.

M. le Maire – Par qui est-elle présidée ?

M. Couturier – Elle est présidée par Rémy Pointereau, sénateur du Cher.

M. le Maire – Qui s'occupe déjà de la ligne TGV Paris Orléans Clermont Lyon (POCL).

M. Couturier – Et puis également peut-être à la DREAL Bourgogne Franche-Comté, qui est aussi en charge du déploiement des stratégies régionales de la logistique au niveau du territoire. Il y a des travaux qui sont déployés à l'échelle régionale à ce niveau-là, et il serait intéressant aussi de porter à la connaissance de ce service cette motion.

M. le Maire – Que chacun la porte là où il veut ; elle est officielle, et votée à l'unanimité. Chacun peut en disposer, elle est publique.

M. Couturier – Je ferai le nécessaire. Je voulais juste le préciser.

M. le Maire – C'est bien.

Il nous reste la question orale. Puis Corinne Mangel aura une information à donner ; elle nous le rappellera à la fin de notre échange.

Question orale

M. le Maire – Je vous laisse poser votre question orale.

M. Derouault –

Monsieur le Maire, comme nous vous l'avons indiqué par un récent courrier, nous avons été récemment alertés par des membres du club d'haltérophilie de Nevers sur l'annonce qui leur a été faite il y a quelques semaines par la Mairie d'une remise en cause d'une mise à disposition des locaux dans lesquels leur salle de musculation est actuellement hébergée à la Maison des Sports.

Ils s'alarment de la proposition de transfert qui leur est présentée dans d'autres locaux de la Maison des Sports, qui seraient, selon eux, inadaptés, tant du point de vue de la surface disponible que des conditions de salubrité et de sécurité, notamment du point de vue électrique, au regard des besoins en électricité du matériel de musculation.

La baisse du nombre d'adhérents semble être à l'origine de ce projet de déménagement et de relogement. Les membres du club insistent néanmoins sur le fait que, si la période Covid, avec une fermeture prolongée de la salle, a eu des conséquences importantes sur l'activité de la salle de musculation, une nouvelle dynamique a été retrouvée, et un nouveau bureau a été élu, avec plusieurs projets et partenariats nouveaux qui illustrent cette volonté de développement, pour un club qui revendique aujourd'hui 150 adhérents.

Les dirigeants sont particulièrement inquiets de ce projet de déménagement/relogement, qui, selon eux, remet en cause la pérennité même du club.

Aussi, nous attirons votre attention sur cette situation, s'agissant d'un club qui existe à Nevers depuis 1969, qui embauche un éducateur sportif diplômé d'État à temps plein, qui accueille le public sur de très larges plages horaires, qui axe son action sur l'accès au sport pour tous, en particulier pour les publics en situation de précarité ou de fragilité, et qui collabore avec plusieurs structures locales.

Nous vous demandons donc votre appréciation sur le sujet.

M. le Maire –

Je voulais juste rappeler, de façon sereine, déjà que la Ville de Nevers est maître de ses locaux ; ce ne sont pas les associations, quelle que soit leur ancienneté, qui le décident. Et des modalités aussi.

D'ailleurs, j'en profite pour dire que la convention qui nous lie avec ce club s'achève le 4 juillet, et que, dans l'absolu, nous ne sommes pas obligés de la renouveler. Cela, ce n'est pas le maire de Nevers à l'heure actuelle qui parle, c'est la Ville de Nevers depuis qu'elle existe, en tant que commune. Ce n'est pas les associations qui décident à la place de la Ville de Nevers.

Ensuite, je suis passé visiter cet équipement qu'est la Maison des Sports, sur lequel, depuis 11 ans, nous faisons des travaux chaque année. Auparavant, c'était dans un état abominable aussi, et sans entretien. C'est une construction extrêmement compliquée, avec différents niveaux. J'ai demandé à ce qu'on réfléchisse à la façon d'occuper cette Maison des Sports, dans la mesure où il y a une augmentation des pratiquants de boxe, dans une salle qui est petite, et qu'il y a aussi une augmentation des pratiquants d'arts martiaux et de judo. J'ai visité aussi la salle d'haltérophilie, qui a une diminution des licenciés. Je n'en ai tiré pour l'instant aucune conclusion. Ce n'est pas parce qu'on réfléchit à quelque chose qu'il faut faire des pétitions. Chacun est libre de faire des pétitions, mais ce n'est pas ça qui me fait changer d'avis, ou fait faire quelque chose. Je le dis tout de suite, pour que les personnes évitent de gâcher du papier et des signatures. Pour moi, ça passe dans le dialogue.

Moi, ce n'est pas être contre un sport ou pour un sport ; j'aime bien tous les sports, le sport en général. C'est simplement que nous avons des capacités limitées d'accueil. Il y en aura aussi, mais il y a déjà le club de tennis de table, notamment, au stade de la Baratte, qui sera rénové. Mais, entre le stade de la Baratte, les jeux plutôt en plein air sur l'ancienne piscine des bords de Loire et la Maison des Sports, force est de constater que c'est compliqué de loger tout le monde. Force est de constater aussi que, sur certains sports, on n'arrive pas à travailler sur un projet d'agglomération. Je pense notamment au judo, avec des clubs qui ne veulent pas forcément se mutualiser. Je le respecte, mais, de ce fait, cela complexifie les lieux d'occupation, les heures d'occupation aussi, et parfois des clubs qui se fâchent, des conseils

d'administration qui se séparent, et il faut donc trouver des horaires fois deux. C'est donc un vrai sujet.

Je n'ai aucune animosité vis-à-vis de l'haltérophilie. Je dis simplement qu'aujourd'hui, il faut être pragmatiques. Nous sommes effectivement en réflexion, mais nous n'avons pris aucune décision. Je ne sais donc pas d'où c'est venu, cet émoi subit.

Par contre, il y a une chose qui n'est pas acceptable, et j'aurais pu d'ailleurs faire passer cela ce soir : c'est la réaction de l'éducateur de l'haltérophilie, qui a entraîné de ma part une plainte pénale et une saisine des autorités de justice de la Procureure de la République et de la préfète. D'ailleurs, je suis très inquiet qu'un éducateur jeunesse tienne des propos très inquiétants, très radicalisés, sur les réseaux sociaux. Je m'interroge sur la prolongation de sa présence au sein de ce club, où qu'il réside. Il y a là une opposition absolue à la laïcité, une attitude et des propos très inquiétants, pour des jeunes qui sont formés par un professionnel se permettant ce genre de propos par rapport à une éventualité de changement de salle. Quelle affaire !

Autant vous dire que la vision que j'ai aujourd'hui est un peu différente, et qu'évidemment je ne prendrai pas de décision sous la réaction, mais que je constate aussi que ce club n'est plus affilié à aucune fédération sportive, c'est un fait. Il n'a pas de projet sportif, en tout cas à ma connaissance. Il s'inscrit aussi dans un champ concurrentiel avec des salles de sport privées. Et la violation du principe de laïcité, effectivement, accroît une forte inquiétude de garder l'haltérophilie, si ce même éducateur reste dans des locaux d'une municipalité.

Au-delà de l'aspect « ratio mètres carrés/licenciés », il y a un aspect que je souhaiterais voir dénoncer par la gouvernance de ce club. Je ne vous cache pas que ce sera l'objet d'un prochain bureau municipal, où je diffuserai, pour ceux qui ne l'ont pas vue, la vidéo – je vous invite à la chercher – de propos qui sont extrêmement inquiétants.

Les choses, il ne faut pas les mélanger, mais il n'empêche que, quelle que soit la règle, je rappelle le Code général des collectivités territoriales, article 2144-3, et c'est valable dans toutes les villes en France (plus de 34 000) : « Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services, et du maintien de l'ordre public. » Cela signifie que ce ne sont ni les citoyens qui signent une pétition ni les clubs qui décident de l'occupation des salles publiques ; et l'ancienneté ne donne pas de droits acquis pour la conserver *ad vitam aeternam*.

Encore une fois, cette réaction, d'ailleurs, très vindicative, qui n'était peut-être pas la meilleure, est surtout la révélation d'un manque de dialogue, et, ce n'est pas parce que j'ai visité un équipement et que je m'interroge sur son occupation, que les choses changent du jour au lendemain. Maintenant, je pourrais très facilement le faire avec la fin de cette convention au 4 juillet. Je vais partager le sujet avec l'équipe municipale, qui prendra une décision par rapport à la situation non plus seulement géographique, mais de cadre d'enseignement des enfants dans ce club d'haltérophilie.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Pour compléter le propos de Monsieur le Maire, j'indique qu'au niveau du service des sports, tous les ans à pareille époque il y a des dizaines, voire des centaines de décisions que l'on prend pour modifier des créneaux, pour changer des clubs d'équipements, en fonction des envies des uns, des autres, des évolutions des disciplines... On peut noter depuis quelques années de plus en plus d'adhérents dans toutes les disciplines, mais c'est toujours très compliqué à refaire une maquette pour l'année prochaine. C'est ce que l'on fait. Encore la semaine dernière j'étais avec les clubs d'athlétisme, et, au-delà du nouvel équipement qu'ils vont avoir, il y a plein de questions qui se posent, et on doit traiter, on doit décider, et il n'y a pas de raisons qu'il y ait un club en particulier qui ait un équipement qui ne puisse pas bouger ou évoluer en fonction de l'évolution de ses adhérents. C'est, chaque année, pour chaque club qu'il y a une remise en cause des équipements et des créneaux, pour adapter le mieux possible les conditions de

l'exercice du sport à Nevers. C'est quelque chose de normal, les interrogations que nous avons pu avoir vis-à-vis de ce club.

M. le Maire – Sans polémique aucune de ma part, je vous invite à aller retrouver cette vidéo, qui, je pense, vous fera voir votre jugement, en tout cas sous cet aspect-là. Vous l'avez ?

M. Derouault – Monsieur le Maire, il n'y a pas de jugement... On nous a fait état...

M. le Maire – Vous relayez... Mais aujourd'hui est entré un autre problème, sur lequel je ne peux pas fermer les yeux, et où aucun élu de la République ne peut fermer les yeux non plus, et qui m'interroge fortement sur les conditions d'encadrement. Il n'y a pas que des jeunes, il y a aussi des adultes, et même des adultes d'ailleurs. Donc c'est un nouvel ingrédient, que je n'avais pas prévu de rencontrer, et qui fait aujourd'hui que la décision de la Ville de Nevers sera fondée sur autre chose que simplement une demande de garder une salle.

Allez-y, puis je passerai la parole à l'autre élu au sport, Sophian Saouli.

M. Derouault – Juste pour que vous ayez tous les éléments, parce que, comme vous l'avez dit, c'est vous, au final, qui prendrez la décision, il y a quand même des associations importantes, le FORMAPI et la Sauvegarde 58, *via* son FAS Le Saule, qui soutiennent quand même cette association. Comme je viens de le dire, je vous donne les éléments... Je n'ai pas vu cette vidéo...

M. le Maire – Elle est très claire, Monsieur Derouault. Je pourrais la diffuser, mais, pour moi, tant que les poursuites ne sont pas terminées, j'évite de médiatiser des affaires qui peuvent être pénales. Je dis simplement qu'aujourd'hui je ne sais pas si FORMAPI, que je côtoie régulièrement, si le hand-ball, dont on m'annonce un soutien, et si La Sauvegarde, *via* le FAS Le Saule, le soutiennent après avoir vu la vidéo, et ça va me poser un gros souci de les garder dans ces locaux aussi... Moi, j'attends très clairement des positions une fois qu'on a tous les éléments. C'est pour cela que, si vous souhaitez que nous en parlions en aparté, je vous invite à voir la vidéo avant. C'est le seul encadrant salarié, et, franchement, si vous confiez vos enfants à cette personne, je ne suis pas sûr que vous allez lui laisser. Il y a donc un vrai sujet. Cela dérape, comme on dit, mais, là, cela dérape quand même de manière sévère, ce qui a entraîné pour moi la saisine de la Procureure de la République et de la préfète, des autorités que l'on doit saisir dans ces cas-là.

On me signale qu'il y a 150 adhérents aujourd'hui ; une diminution, c'est ainsi, avec une adhésion à 150 €. Et de surcroît, les 150 adhérents, avec 150 euros, ne correspondent pas au budget qu'on nous donne dans les recettes. Cela aussi, c'est un point supplémentaire. Vous voyez, à force de crier trop fort, on va gratter fortement. Et moi, je n'apprécie pas qu'on me fournisse, en tant que représentant de la Ville, des éléments tronqués ; cela n'est pas audible. Quand on va chercher des fonds publics, on est honnête dans leur motivation et leur fondement. On serait plutôt en réalité sur 70 à 80 adhérents, quand on vérifie les comptes. Entre ce qu'on nous dit et ce qui est, on va faire un contrôle précis, ce que l'on a le droit de faire, à partir du moment où la structure mobilise de l'argent et des moyens publics.

Sophian Saouli.

M. Saouli – Il est quand même regrettable que vous avanciez des éléments faux, en ce qui concerne le nombre d'adhérents, et aussi le poste qu'a ce Monsieur, alors qu'il est à mi-temps, et non pas à plein temps. Quand vous prenez des éléments, assurez-vous en tout cas qu'ils correspondent à la réalité. Merci.

- M. Derouault – J’ai dit « un club qui revendique ... », justement. Effectivement, je n’ai pas les moyens de vérifier, moi ; j’ai juste relayé que le club « revendiquait... », Monsieur Saouli.
- M. le Maire –
Donc, il revendique mal.
Monsieur Chartier, vous vouliez ajouter quelque chose ?
- M. Chartier – Je voulais ajouter que, dans les échanges que nous avons eus avec eux, nous leur avons proposé de les accompagner sur un nouveau projet, et la redéfinition d’un nouveau positionnement. Vous avez parlé de ces associations ; effectivement, c’est un positionnement intéressant pour cette salle, il y a un besoin. Mais nous avions prévu cela avec eux, nous leur avions dit qu’on pouvait travailler dans ce sens-là. Ils étaient partis pour se positionner, par rapport aux salles commerciales, que l’on connaît dans Nevers, dans un positionnement frontal, alors que le positionnement qu’ils auraient pu avoir est un positionnement plus dans le sens d’aide à d’autres associations, d’engagement, etc. Dans ce cadre-là, on pouvait voir les choses différemment. Mais, semble-t-il, ils sont extrêmement braqués sur une certaine façon d’exercer le fonctionnement de leur association ; qui reste une micro-entreprise, si on la décortique, car elle fait vivre une personne, et les fonds ne sont consacrés qu’à cela. Ils ne sont pas affiliés à une fédération, ils ne reversent pas d’argent pour des licences. Tous les fonds qu’ils récoltent sont « simplement » pour cet entraîneur.
- M. le Maire – Je voulais rajouter un point, puis je passerai la parole à Guillaume Largeron. On enlève tout ce contexte nauséux pour l’instant ; si véritablement les adhérents sont largement inférieurs à ceux de la boxe ou du dojo, pourquoi auraient-ils la plus grande salle ? C’est une question de justice, et d’adaptation. Encore une fois, je n’avais aucune envie de les mettre dehors. C’était une réflexion, comme on le fait pour tous les clubs, sur la façon dont sont occupés les locaux municipaux, qui sont quand même largement mis à disposition dans des conditions très préférentielles, voire gratuites. Pour moi, il y a une question de logique et de justice entre les clubs.

Aller soutenir un club sans savoir, manifestement – ou alors je suis très inquiet -, parce que si, véritablement, les structures qu’on m’annonce soutiennent un club qui a un encadrant qui se permet ce genre de propos sur les réseaux sociaux, cela va me poser des questions sur leur occupation, tout court, de la Maison des Sports. Il va falloir que les gens se positionnent très clairement quand ils auront tous les éléments, ce qui n’est pas le cas manifestement.
- Guillaume Largeron.
- M. Largeron – Merci. Pour reprendre les éléments évoqués par Monsieur le Maire, le dojo représente 370 licenciés. La boxe est à plus de 200 licenciés. Sur des surfaces qui sont de 144 mètres carrés. De l’autre côté, nous sommes à plus de 300 mètres carrés pour 150 adhérents annoncés, mais en réalité plutôt autour de 70 à 80, si on se fie au montant des adhésions. Effectivement, cela interroge, et cela nécessite d’être revu.

Par ailleurs, nous leur avons tout de même proposé de retravailler avec nos services, et nous les avons invités à se mettre en contact avec eux. Nos services ont pris attache auprès d’eux ; ils ont refusé toute rencontre, ils ne veulent pas avoir d’échanges avec nos services, et ils ne veulent pas de rencontre. Ils veulent rester sur la position actuelle, et ils veulent à tout prix conserver leurs acquis, parce qu’ils considèrent cela comme des acquis. Il n’y a pas d’acquis, en la matière. Par conséquent, effectivement, nous sommes en droit de remettre en question les choses.
- M. le Maire – Merci. Yannick Chartier voulait-il rajouter quelque chose ?

- M. Chartier – Monsieur Lageron a effectué les compléments qui étaient indispensables. Merci, Guillaume.
- M. le Maire – Nous tiendrons au courant le Conseil municipal, compte tenu de l'aspect polémique, mais aussi peut-être pénal que ce dossier a pris, de la décision que le bureau municipal prendra.
- Je passe la parole à Corinne Mangel pour un point d'information.
- Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais informer les membres du Conseil municipal, mais également tous nos auditeurs, parce que je sais que nous en avons beaucoup, de l'événement de la fête de l'aéroport, qui aura lieu le dimanche 6 juillet à partir de 10 heures à l'aéroport. Plus d'une vingtaine d'avions de légende seront présents. Ils seront associés à des voitures de prestige. Sera également présent un avion-phare, qu'on appelle le Flamant MD 312, qui a transporté le Général de Gaulle.
- Deuxièmement, j'invite également tous nos auditeurs à assister au très beau défilé militaire qui se prépare pour le 14 juillet, à partir de 10 heures, qui sera survolé par l'avion-radar AWACS, ainsi que des Xingu, cette année, avions d'école de transports. Je pense que nous aurons de très belles cérémonies, et un très bel événement, également, à l'aéroport. Merci, Monsieur le Maire. Il y aura de très belles voitures, également.
- M. le Maire – Turbos, et turbines ! Et motos aussi ?
- Mme Mangel – Oui, il y en aura.
- M. le Maire – Nous comptons sur vous pour être présents à l'aéroport.
- Bertrand Couturier.
- M. Couturier – Je me fais le porte-parole de Jean-Luc Dechauffour, par rapport aux « Vendredis des savoir-faire ». Ce vendredi, il y a une première édition de promotion et de mise en avant des savoir-faire d'artisans et de commerçants, en haut de la rue des Ardilliers, en continuité du marché place de la Résistance. N'hésitez pas à y passer dans l'après-midi. Merci, pour les commerçants, que nous soutenons.
- M. le Maire – Très bien.
- Florence Vard.
- Mme Vard – Je voudrais terminer sur une note aussi très positive. Je voudrais que l'on prenne note que, du 7 au 12 juillet, 6 Nivernaises en rémission du cancer vont accomplir un défi à Chamonix, avec un sac à dos de 12 kilos sur le dos. Pour certaines, elles sont tout juste sorties de la maladie. Je voudrais tout votre soutien. Pensez bien fort à elles pour ce défi. Je vous remercie. Du 7 au 12 juillet prochain.
- M. le Maire – Merci à ceux qui nous ont suivis jusque-là, merci à la presse, merci à vous toutes et tous. Sauf nécessité absolue, il n'est pas prévu de Conseil municipal avant le 23 septembre, à 18 h 30. Je vous souhaite un bel été. Par contre, la séance politique du premier semestre n'est pas terminée ; nous aurons un important Conseil d'agglomération samedi à 9 heures. Merci d'être présents. Si la séance n'est pas terminée à 12 h 30, je laisserai la présidence à Amandine Boujlilat, car j'accueillerai une délégation de Roumanie. A tous ceux qui le veulent, rendez-vous vendredi à 19 h 00 au Nevers Agora pour le visiter en avant-première, l'ancien centre des

expositions, pour que soit rappelé aussi un peu tout ce que nous avons fait au cours de ce mandat, comme je le fais chaque année. Bonne soirée à vous. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Corinne Mangel

Denis Thuriot

Jimmy Derouault